



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



1835. 827.







.03.

QUELQUES MOTS

SUR LA

TRADUCTION NOUVELLE DE LA BIBLE.

EBERHART, IMPRIMEUR,
rue du Fohi S.-Jacques, n. 12.

QUELQUES MOTS

SUR LA

TRADUCTION NOUVELLE DE LA BIBLE,

PAR S. CAHEN,

RABBIN, BACHELIER ÈS-LETTRES, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ISRAËLITE
DE PARIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ,
ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

PAR L'ABBÉ J.-M.-B....,

ÉLÈVE DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES DE PARIS.

—❦❦❦—
PRIX : 2 FR.
—❦❦❦—

PARIS.

J.-J. BLAISE, rue Férou-Saint-Sulpice, n° 24.
MÉQUIGNON-JUNIOR, rue des Grands-Augustins, n° 9.
J.-ALBERT MERCKLEIN, rue des Beaux-Arts, n° 11.

—❦❦❦—
1835.



QUELQUES MOTS

sur la

TRADUCTION NOUVELLE DE LA BIBLE,

PAR S. CAHEN,

RABBIN, BACHELIER ÈS-LETTRES, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ISRAËLITE
DE PARIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ,
ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Consacrée par la longue suite des siècles et les croyances de tant de peuples, dépositaire de la pensée la plus haute, revêtue de la forme la plus belle, la Bible n'a jamais cessé d'attirer sur elle l'admiration du philosophe et du savant, aussi bien que la vénération de l'homme religieux. Voilà pourquoi les traductions de ce précieux livre n'ont point, comme tant d'autres ouvrages, le sort de passer inaperçues et sans laisser des traces; voilà aussi pourquoi, malgré les nombreux travaux dont déjà il a été l'objet, les savans étrangers trouvent encore la

matière inépuisée , je dirais presque neuve, et digne d'exercer leurs puissans efforts.

A'une époque où en France des hommes étonnans de génie et d'érudition ont porté si loin la connaissance de l'Orient , on avait à déplorer l'espèce d'oubli dans lequel étaient tombés les travaux bibliques ; nous en gémissions nous-même depuis longtemps , lorsqu'enfin nous avons vu paraître successivement la traduction nouvelle de la Bible par M. S. Cahen, directeur de l'Ecole Israélite de Paris, et le Pentateuque dont MM. Glaire et Franck ont publié le premier volume contenant la Genèse.

La prétention de juger ces deux ouvrages, en critique et en philologue, siérait mal à notre âge et à notre peu d'expérience des langues Orientales dans lesquelles nous ne faisons que de débiter. Aussi toute notre pensée a-t-elle été seulement de soumettre au jugement des personnes appliquées aux études sérieuses, quelques observations purement grammaticales, que nous avons faites en lisant les nouvelles traductions. Et encore, malgré notre désir de donner au prêtre savant et modeste qui a dirigé nos études bibliques un témoignage de notre reconnaissance, en essayant de le justifier de

quelques reproches qui nous ont paru sans fondement, nous ne nous serions point déterminé à cette démarche, si d'un autre côté, nous n'avions eu dans la promesse que M. Cahen a faite au Public, d'*accueillir avec reconnaissance les observations de la critique et les signalements d'erreurs qu'il aurait pu commettre malgré son attention à les éviter* (1), l'assurance que nous ne faisons que remplir ses vœux les plus sincères. Nous nous en flattons d'autant plus, que nous espérons toujours nous tenir dans les bornes qui nous sont rigoureusement prescrites, et par notre qualité de *simple écolier* et par la juste appréciation que fait de ses travaux le *Public éclairé qui l'honore de sa bienveillance*.

Les langues grecque, latine et française étant, quant à leurs formes et quant à leur période de développement, dans des conditions à-peu près identiques, les écrivains de Rome et d'Athènes ne perdront point considérablement de leurs nombreuses beautés dans une traduction, si elle est faite avec *élégance et fidélité*. A l'égard des idiômes sémitiques, il n'en est plus de même, et il

(1) Tom. I. Avant Propos, p. xvi.

est bien difficile de reproduire, au moyen de notre langue telle que notre civilisation l'a faite, la simplicité naïve et sans détour des fils de l'Orient, aussi bien que la fraîcheur, la concision et l'énergie de leur langage. Nous serions donc loin de blâmer l'emprunt de quelques tournures et de quelques mots, fait à notre vieux français qui était aussi, lui, si naïf, si simple, et qui nous fait encore trouver tant de charmes dans les premières versions de l'Écriture en langue vulgaire. Mais nous voudrions qu'un goût exquis et un tact délicat présidassent au discernement des formes à restaurer, et de celles qui sont condamnées à une éternelle mort.

Notre idée est la même sur la littéralité de la traduction, distincte de la fidélité. Si l'on traduit, *le tonnerre, les flèches, la mort la plus affreuse*, on traduira fidèlement, car c'est bien assurément là l'idée de l'écrivain sacré. Mais qu'on traduise avec M. de Chateaubriand : *La voix de Dieu, les filles du carquois, le premier-né de la mort, ou le roi des épouvantemens*, le lecteur croit respirer l'odeur du parfum oriental, et découvre dans la traduction, comme à travers un voile transparent, non-seulement

les idées et les expressions de l'auteur, mais encore les formes gracieuses de sa langue.

Mais aussi qu'on prenne bien garde, qu'à force de vouloir être littéral, on peut quelquefois devenir obscur et inintelligible et tomber même dans des contresens formels. Soit en effet le mot arabe حَلَّ qui correspond à l'hébreu חָלַל (hâlal), et qui dans sa signification primitive a le sens de *solvere*, *délier*. Serait-il permis de rendre par *délier*, ce verbe dans un passage des Séances de Hariri, où il s'agit d'une troupe de voyageurs qui arrivent dans un pays et s'y arrêtent pour prendre du repos; et de traduire حَلَّهَا الخليل *la troupe le (pays) délia*? Et l'auteur de la vie de Timur croirait-il qu'un traducteur aurait bien exprimé sa pensée, s'il rendait sa phrase ذَلَّ بِحَلِّ الْعِرَاقِ كَخِرَاسَانَ où il est question d'une descente dans l'Iraq, par : « *Et il ne déliera pas l'Iraq comme le Chorasane* ? Il faut remarquer que quand les Arabes arrivent dans un lieu pour y loger, ils commencent par desseller leurs chameaux et délier leurs bagages : de là l'expression *délier dans un lieu, délier un lieu, une maison, une ville*, pour dire *y descendre, s'y arrêter, y loger*. De sorte qu'un Arabe, se servant dans de semblables occa-

sions de *Ja* n'a pas même dans l'esprit l'idée de *déliar*, et ce verbe ne lui présente que celle de *logement, repos dans un lieu*. Nous trouvons la même analogie en grec entre *λύειν solvere* et *κατάλυειν diversari*. Ainsi que le désir de donner à sa version une qualité, essentielle sans doute, ne fasse point oublier au traducteur qu'il manque entièrement son but, son but premier et nécessaire, si on ne peut l'entendre qu'à l'aide de l'original même.

Voilà notre manière d'envisager la traduction de la Bible : telles sont les qualités que nous voudrions y voir, tels les défauts contre lesquels on doit, selon nous, se mettre en garde. Nous appelons de tous nos vœux un talent heureux qui puisse satisfaire à toutes les conditions de ce difficile problème

D'après les pompeux éloges donnés par plusieurs journaux à la traduction de M. Cahen, nous avons cru, un moment, toucher à l'accomplissement de nos désirs. Mais les observations des plus savans Orientalistes de Paris et la lecture de cet ouvrage nous ont bientôt fait reconnaître, que les avantages qu'il offre sous plus d'un rapport, ne peuvent racheter les nombreux défauts qui

le déparent, et qu'en somme il est fort inférieur à plusieurs versions françaises, celle de Legros et celle de Chais, par exemple. Hâtons-nous de justifier notre assertion par des faits. Nous citerons 1° des contresens; 2° des phrases mal tournées et de mauvais goût; 3° des obscurités produites par une traduction trop servile, et d'un autre côté un défaut de littéralité dans beaucoup de passages; 4° des locutions vicieuses provenant du peu de soin qu'a eu le traducteur de bien déterminer les temps des verbes hébreux; 5° une foule de mots mal rendus.

I. CONTRESENS.

GÉNÈSE, ch. 3, v. 8, לְרוּחַ הַיּוֹם (lerouah hayyôm), *du côté de l'Orient au lieu de au souffle, au vent du jour*, c'est à-dire au déclin du jour. Il n'est personne qui ne sache que רוּחַ (rouah) signifie *vent (flatus)* et יוֹם (yôm) *jour*.

Ch. 16, v. 11. כִּי שָׁמַע יְהוָה אֶל הוֹנֵיֶךְ (kî schâmah Yehôvâ el honyêch), *car l'Éternel t'a entendue dans ta misère. Littér. car l'Éternel a écouté vers ton affliction, ou plutôt tes cris*; c'est-à-dire l'Éternel a prêté l'oreille

à tes cris. Chais a rendu : *l'Éternel a ouï ton affliction* ; ce qu'il explique parfaitement en note : *parce que l'Éternel avait entendu sa plainte*. Nous verrons un peu plus bas en quoi consiste le contre-sens fait ici par M. le Rabbin.

Ch. 31, v. 40. הייתי ביים אכלני חרב וקרח בלילה (hâyithî bayyôm achâlanî hôrev veqérah ballâylâ), *Là où j'ai été le jour, le hâle me consumait, et la gelée la nuit*. Rien dans ce texte n'indique une relation de lieu qui puisse autoriser à traduire : *là où*, etc. Quant au mot הייתי (hâyithî), son sens paraît être, ou *il m'arrivait*, selon que l'a rendu De Wette; ou bien *j'étais dans cet état que*, comme l'explique Rosenmüller, Fui scil. in hoc statu : quoique celui de *et comment fus-je avec toi?* donné par MM. Glaire et Franck, nous paraisse, je l'avoue, aussi simple que parfaitement lié avec ce qui précède.

Ch. 42, v. 13. *Le plus jeune est maintenant avec notre père והאחר איננו* (vehâéhâd einennou) *et l'autre n'y est plus*; pour *et l'autre n'est plus, n'existe plus*; ce qui n'est pas du tout la même chose. אין (ein) signifie *n'être pas, ne pas exister*, c'est l'opposé de יש (yêsch) *il est, il existe*.

Ch. 43, v. 18. וַיִּירְאוּ הָאֲנָשִׁים (vayyîrou hâanaschîm), *ces hommes se voyant amenés*; littér. *ces hommes furent saisis de crainte*. Confondre יָרָא (yârâ) avec רָאָה (rââh), serait à peine excusable de la part d'un commençant, puisque les trois radicales se trouvent dans ce mot. Si M. le Rabbîn avait lu sa note qui explique ce même mot, il n'aurait sans doute pas fait cette faute : on y trouve textuellement « וַיִּירְאוּ Ounkéloussé וַדְּדוּלִי ils craignirent; racine יָרָא. »

EXODE ch. 1; v. 16. *Lorsque vous accouchez les femmes des Hébreux, vous observerez les sièges, si c'est un garçon, tuez-le, si c'est une fille, qu'elle vive*. L'expression וַרְאִיתֶן עַל הָאֲבֹנִים (oureïthen hal hâovnayim), ne signifie pas *vous observerez les sièges*, mais bien et *lorsque vous verrez sur les sièges* (1) soit les femmes, soit les nouveaux-nés : ces mots sont évidemment sous-entendus.

V. 18. *Pourquoi avez-vous fait cela, et laissé vivre les enfans?* Dans le texte hébreu, le second membre de cette phrase n'est que

(1) Plusieurs auteurs parmi lesquels W. Gésénus, S. Vater, J. B. Glaire pensent qu'il s'agit ici des bassins de pierre dans lesquels on lavait les enfans après leur naissance.

l'explication du premier; il fallait donc traduire : *en laissant vivre, ou d'avoir laissé vivre*, comme a traduit Chais. Si notre observation n'est pas exacte, M. Cahen a nécessairement fait un contresens dans le verset 17.

Ch. 3, v. 21. *Je douerai ce peuple de grâces aux yeux des Égyptiens*. Nous en appelons à tous les hébraïsans, pour qu'ils nous disent, si le sens du texte n'est pas : « Je ferai que ce peuple trouvera grâce aux yeux des Égyptiens; en latin *favorem conciliabo huic populo apud Ægyptios* »; ce qui est toute autre chose.

Ch. 4, v. 10. *Je ne suis pas un homme à paroles, ni d'hier, ni d'avant-hier, ni même depuis que tu as parlé à ton serviteur*; ce qui peut vouloir dire en français : « je ne suis pas un parleur, je ne suis pas d'hier ni d'avant-hier, je ne suis pas même depuis que tu as parlé à ton serviteur. » Chais rend ainsi cette phrase : « je ne suis point un homme qui ait ni d'hier ni de devant hier la parole aisée, même depuis que tu as parlé à ton serviteur. » Cette version présente au moins un sens intelligible.

LÉVITIQUE. Ch. 4, v. 22. *Si c'est un Nassi (chef) qui péche, et fait un des commande-*

mens de l'Eternel son Dieu (touchant des choses qui ne doivent pas être faites) par inadvertance, et le rend coupable » עשה במצות (hâçâ mitsvôth) ne signifie nullement ici *faire des commandemens*, mais bien, faire des choses que Dieu a ordonné de ne pas faire. Et מצות (mitsvôth) en particulier signifie ici *l'objet d'un commandement*, ou plutôt *d'une défense*, puisqu'il est expliqué dans la phrase même par אשר לא תעשנה (ascher lô thêhâsceinâ), *qui ne doivent pas se faire*. Il n'est pas un traducteur qui n'ait parfaitement saisi ce sens; voici la version de Chais: « que si quelqu'un des principaux a péché; ayant violé par erreur quelque'un de tous les commandemens de l'Eternel son Dieu, en commettant des choses qui ne doivent point se faire, et s'est rendu coupable.... »

Ch. 14, v. 2. *Ce sera la doctrine du lépreux au jour de sa purification*. Le mot תורה (tôrâ) ne signifie pas ici *doctrine*; c'est évident, mais la *loi*, la *règle* à observer dans la purification des lépreux. Cette même faute se reproduit Nombres, ch. 5, v. 29; ch. 6, v. 13, etc.

NOMBRES. Ch. 14, v. 32. *Vos cadavres, quant à vous, ils tomberont dans ce désert.*

Nous nous bornons à renvoyer M. le Rabbïn à la syntaxe hébraïque, qui lui apprendra que dans **וּפְגַרְיִכֶם אַתֶּם** (oufigrêichem attem), le pronom **אַתֶּם** (attem) ne signifie pas *quant à vous*; mais qu'il n'est mis ici que pour corroborer l'affixe **כֶּם** (chem); et qu'ainsi le véritable sens de cette expression est : *et vos propres cadavres* (1). Que si M. le Rabbïn nous objectait qu'il n'est pas le premier, qui ait traduit ainsi, nous lui répondrions que la bonne critique demande qu'on la consulte, avant de copier un devancier.

Verset 33. *Vos enfans parcourront ce désert pendant quarante ans; ils supporteront vos perfidies jusqu'à la disparition de vos cadavres dans le désert.* Remarquons 1° que **יְהִי רְעִים כַּמְדַּבֵּר** (yiheyou rôhîm bammidbâr), ne signifie pas *parcourront*, mais *seront pasteurs dans le désert*; 2° que le sens de **וְנִשְׂאוּ** (venâsœou) est *porter la peine*, et non *supporter*, ce qui est toute autre chose; 3° que celui de **תֵּם** (tôm) est *fin*, consommation, et non pas *disparition*. Si M. le Rabbïn avait lu

(1) On peut voir entre autres grammaires, celle de W. Gésenius, et celle de Schrœder, qui explique ce passage même, page 248.

attentivement sa note, il n'aurait pas traduit ainsi; car elle réfute évidemment sa traduction.

DEUTÉRONOME. Ch. 4, v. 35. (*A*) *toi il fut montré à connaître, que l'Eternel, lui est Dieu, et nul encore hors de lui.* Or le texte porte 1° אַתָּה הָרֵאָתָה (attâ horéthâ), *c'est toi qui as été montré, enseigné, etc;* 2° כִּי יְהוָה הוּא הָאֱלֹהִים (ki yehôvâ hou hâélôhim), *que l'Eternel est le (seul) Dieu;* 3° אֵין עוֹד מִלְּבָדֹד (éin hôd millebaddô), *nul (ne l'étant) encore, excepté lui.* M. le Rabbïn n'a pas remarqué que l'article ה mis devant אֱלֹהִים (élôhim), qui est attribut, donne à ce mot un sens restrictif, et que le membre de phrase suivant n'est qu'un explicatif de cette restriction. Si l'Arabe était une *des langues sémitiques, qu'il étudie depuis son enfance* (1), nous lui dirions, que, s'il s'était rappelé une des nombreuses phrases du Coran analogues à celle-ci (2), il aurait sans doute évité ce contre-sens.

JOSUÉ. Ch. 1, v. 1. *Ce fut après la mort de Mosché... que l'Eternel dit à Jehouchoua, etc.* Les mots *ce fut* ne rendent nul-

(1) Avant-Propos du tome 6. page XXI.

(2) Voyez les Surat. II, 25, 30, 35. III, 31, 76, 83, etc.

lement l'idée du texte וַיְהִי... וַיָּבֵי (vayehi... vayyômer), qui signifie simplement : *il arriva, qu'après la mort de Mosché... l'Éternel dit, etc.*, comme l'ont rendu en général les traducteurs. Dans l'opinion même de ceux qui pensent que le ו du mot וַיָּבֵי, lie ce livre à la fin du Deutéronome, où il est question de Mosché, la version de M. Cahen n'en est pas moins fautive, parce que le membre principal de la période, n'est pas *après la mort de Mosché*, mais bien : *l'Éternel dit à Jehoschoua*, etc.

Ch. 7, v. 23. *Ils le prirent... l'apportèrent... et l'étalèrent.* Mais יוקחום (vayyiqqâhoum), ויביאום (vayevîoum), ויצקם (vayyatsstsiqum) signifient : *ils les prirent, les apportèrent, et les posèrent*, ou bien *les étalèrent*, si M. Cahen préfère le mot *étaler*. Il nous semble que la grammaire enseigne que ׀ est l'affixe masculin pluriel signifiant *eux, les*. D'ailleurs il s'agit dans ce passage, non d'un seul objet mais de plusieurs (1).

(1) Il est question de trois objets pris par Achan, savoir un manteau, de l'argent et un lingot d'or. M. Cahen les a réduits à deux dans sa version du ver. 21, en traduisant : *J'ai vu... un beau manteau de Schinar du poids de deux cents shekel (sicles) d'argent, un lingot*

Ch. 14, v. 9. *Et Mosché jura en ce jour, en disant : si ce n'est la terre sur laquelle tes pieds ont marché ; elle sera à toi pour héritage*, etc. Le sens du texte est, comme l'ont rendu tous les traducteurs et Chais en particulier : *si la terre sur laquelle ton pied a marché, n'est à toi en héritage*. La particule négative לוֹ (lô) retombe directement sur תִּהְיֶה (tibeyé) sera. On peut remarquer qu'indépendamment de ce contre-sens, la version de M. Cahen offre ici ce que les Anglais appellent *no sense*.

JUGES. Ch. 1, v. 1. *Ce fut après la mort de Jehoschoua, etc.* Nous avons déjà fait observer (Jos. ch. 1, v. 1.), que les mots *ce fut*, forment un contre-sens.

II. PHRASES MAL TOURNÉES ET DE MAUVAIS GOUT.

GENÈSE. Ch. 3, v. 11. « De l'arbre dont je t'ai défendu de manger, as-tu mangé ? »

Ch. 31, v. 39. Où il s'agit de brebis arrachées à la gueule des bêtes sauvages. « De

d'or du poids de cinquante schekel. Mais c'est un nouveau contre sens que nous sommes forcé de signaler. Le texte porte : *j'ai vu... un beau manteau de Schinar, et deux schekel d'argent, et un lingot d'or du poids, etc.*

déchirées , je ne t'en ai point rapporté ; j'en ai supporté la perte, et tu pouvais me les redemander, tant ce qui m'a été dérobé le jour, que ce qui m'a été dérobé la nuit. » Il n'y a que les lecteurs qui comprennent le texte hébreu, qui soient capable d'attacher un sens à cette phrase.

EXODE. Ch. 2, v. 6. « Elle l'ouvrit, vit cet enfant, et voici le garçon qui pleurait; elle en eut pitié, et dit : il est des enfans des Hébreux, celui-ci. »

Ch. 4, v. 12. « Ainsi va-t'en; je serai avec ta bouche, et je t'enseignerai ce que tu dois dire. »

LÉVITIQUE. ch. 1, v. 2. « Une personne d'entre vous qui voudra présenter une offrande à l'Éternel, de gros ou de menu bétail, présentez votre offrande. »

V. 14. « Si c'est d'oiseaux son offrande holocauste à l'Éternel, qu'il présente pour offrande des tourterelles ou des pigeonceaux. »

Ch. 5, v. 12. « Il l'apportera au cohène; le cohène en prendra la main pleine, (sacrifice) de commémoration, il le réduira en fumée sur l'autel, sur les combustions de l'Éternel; c'est un sacrifice de péché. »

Ch. 6, v. 10. « Il ne sera pas cuit fermenté; c'est leur part; je la leur ai donnée de mes

combustions; il est très-saint, comme le sacrifice du péché et du délit. »

NOMBRES. Ch. 12, v. 12. « Oh! qu'elle ne soit pas comme un mort (né), dont en sortant du ventre de la mère, la moitié de la chair est consumée. »

Outre que cette phrase est mal tournée, elle est d'une obscurité qui ne laisse apercevoir aucun sens. Châis s'est montré très-fidèle au texte en rendant : « Je te prie qu'elle ne soit point comme *un enfant* mort, dont la moitié de la chair est déjà consumée, quand il sort du ventre de sa mère. »

Ch. 13, v. 30. « Kaleb.... dit : monter, nous pouvons monter; nous la posséderons (la contrée), car nous pourrons nous en emparer. » Nous nous bornons pour ce qui est du premier *monter*, à renvoyer M. Cahen à toutes les grammaires hébraïques, qui lui enseigneront comment on doit traduire un infinitif absolu.

Ch. 24, v. 8, 9. « Dieu son libérateur de l'Egypte, Une vigueur de réème est en lui; Il dévore les peuples, ses ennemis; écrase leurs ossemens, transperce de ses flèches. S'agenouille, se couche, comme un lion, comme une lionne. Qui le fera lever? Bénis (sont) qui te bénissent, maudis, qui te maudissent. » On

peut remarquer entre autres choses que d'après cette traduction, c'est à Dieu que se rapporte la vigueur de l'oryx (reème); c'est Dieu qui dévore, les peuples, etc., tandis que, dans le texte, tout cela se dit d'Israël, qui est nommé ver. 5.

DEUTÉRONOME. Ch. 3, v. 22. « Car l'Éternel votre Dieu, c'est lui qui combat pour vous. » Si M. Cahen tenait à conserver l'ordre de l'hébreu, il aurait dû traduire sa phrase : « Car l'Éternel votre Dieu est celui qui combat pour vous ; » quoique la seule manière de bien la rendre, soit : *car c'est l'Éternel votre Dieu, qui, etc.* Le sens littéral est celui-ci : *car l'Éternel .. est le combattant pour vous.* Dans ces sortes de phrases l'hébreu **לחם** (hou) n'a d'autre valeur que celle du verbe substantif *est* ; comme le pronom arabe هو qui a d'ailleurs la même signification.

Ver. 2. « Car quel est le Dieu au ciel et sur la terre qui fasse comme tes œuvres et comme tes actions fortes ? » M. le Rabbin n'a pas remarqué sans doute que le vrai sens de sa phrase ainsi tournée, est celui-ci : *qui fasse comme font les œuvres et comme font les actions fortes.* Il est difficile en lisant cette version de ne pas se rappeler celle qu'on prête à un Anglais récitant la fable du Renard

et du Corbeau de la Fontaine ; *En vérité si vous chantez aussi bien que vos plumes.*

Ch. 31, v. 27. « Car moi je connais ta désobéissance et ta nuque dure. » Il nous semble que Chais a rendu d'une manière moins barbare, l'idée du texte, en traduisant : « Car je connais ta rébellion et ton cou roide. »

Ch. 32. En parlant du cantique renfermé dans ce chapitre, M. Cahen dit avec raison : « C'est un magnifique tableau, où l'écrivain s'est élevé à une hauteur lyrique qui n'a pas été dépassée par les autres prophètes. » Mais il est à craindre que le lecteur n'ajoute pas foi à cette assertion, s'il ne peut juger cette pièce poétique, autrement que par la version de M le Rabbïn. Voici au reste quelques échantillons de sa traduction.

Ver. 3-7, « Car c'est le nom de Jehova que j'invoque ; apportez de la magnificence à notre Dieu. Le rocher ! parfaite est son œuvre ; car, dans toutes ses voies, juste, Dieu de vérité sans iniquité, il est droit, il est intègre. Ils se sont corrompus ; à lui (la faute) ? non, à ses enfans la honte ; race pervertie et dépravée. Est-ce à Jehova que vous attribuez cela, peuple insolent et sans intelligence ? N'est-il pas ton père ? N'est-ce pas lui qui t'a acquis ? formé, installé ! Remémore les jours du monde, médite les années, gé-

nération par génération. » Presque tout ce beau cantique est ainsi traduit ou plutôt défiguré par M. Cahen.

JOSUÉ. Ch. 2, v. 19. « Quiconque sera avec toi dans la maison, son sang (retombera) sur notre tête, si une main est (mise) sur lui. »

Ver. 20. « Alors nous serons libres de ton serment, dont tu nous as adjurés. » En hébreu on peut dire *ton serment*, au lieu de *mon, notre serment*, parce que les pronoms affixés ont le sens actif et passif; mais il n'en est pas de même en français. Aussi l'écrivain sacré a-t-il eu soin de préciser la valeur qu'a ce pronom ici, en ajoutant : *dont tu nous as adjurés*.

Ch. 7, v. 26. « On plaça sur lui un grand monceau de pierres, jusqu'à ce jour. » On dirait qu'au moment même où l'auteur sacré écrivait ces lignes, on était encore occupé à placer ce monceau de pierres. Chais a beaucoup mieux traduit : « Et ils dressèrent (וַיִּקְיִמוּ vayyâqîmou) sur lui un grand monceau de pierres, *qui dure* jusqu'à ce jour. »

On trouve encore bon nombre de phrases aussi vicieuses dans ce même livre de Josué; on peut voir entre autres : Ch. 2, v. 21; Ch. 5, v. 5, 9; Ch. 23, v. 11.

JUGES. Ch. 1, v. 4. « Ils les battirent à Bezek, dix mille hommes. » Pour, ils en battirent dix mille à Bezek.

Ch. 2, v. 21. « Moi aussi je ne veux plus expulser personne devant eux, des peuples que Jehoschoua a laissés (subsister) quand il mourut. » Ce n'est pas précisément quand il mourut que Jéhoschoua laissa subsister les restes de ces peuples. Le mot *subsister*, qui n'est pas dans le texte, dénature le sens de la phrase. Voyez encore ch. 3, v. 4, 22; et Ch. 4, v. 6.

Ch. 5. Le cantique de Débora, tout le monde en convient, est un des plus beaux morceaux poétiques, que l'antiquité puisse offrir à notre admiration. Nous ne craignons pas d'avancer que la traduction qu'en a faite M. Cahen ressemble fort à une parodie. Nous mettrons le lecteur à même d'en juger par la citation de quelques morceaux.

Ver. 3. « Ecoutez, rois; princes, prêtez l'oreille; moi à Jehovah, je vais chanter; moi je célébrerai Jehovah, Dieu d'Israël.

Ver. 4. Jehovah! à ta sortie de Séir, lorsque tu t'avanças des champs d'Edome, la terre trembla, même les cieux se fondirent, même les nues se fondirent en eau.

Ver. 5. Les montagnes s'agitèrent devant Jehovah; ce Sinaï devant Jehovah, Dieu d'Israël.

Ver. 7. On évitait les campagnes en Israël, on les évitait; jusqu'à ce que je me sois levée, moi Deborah, que je me sois levée, mère d'Israël.

Ver. 10. Vous, montés sur de luisantes ânesses, vous, assis sur des tapis, vous en marche sur la route, racontez.

Ver. 11. [Plus (haut) que les distributeurs (d'eau) entre les abreuvoirs. Ils y célébrent les bienfaits de Jehovah, ses bienfaits sur les campagnes d'Israël;] qu'alors descendit aux portes le peuple de Jehovah.

Ver. 14. De Machir sont descendus, les grands capitaines; et de Zéboulone! ceux qui dirigent avec le bâton de recensement.

Ver. 15. Sur les rives de Reoubène, grandes hésitations dans la pensée!

Ver. 16. Sur les rives de Reoubène, grandes investigations dans la pensée!

Ver. 19. Alors combattirent les rois de Kenâane, à Tâanach sur les eaux de Meguido; ils n'en rapportèrent de gain, pas une obole.

Ver. 25. De l'eau, il demanda, du lait elle offrit, dans le vase des opulens elle lui présenta de la crème.

Ver. 26. Elle porte sa main sur la cheville, sa droite sur le marteau des hommes de peine, frappe Sisera, lui brise la tête, la fracasse et lui perce la tempe.

Ver. 27. Entre ses pieds il s'agenouille, tombe, s'étend; entre ses pieds il s'agenouille, tombe; où il s'agenouille; là il tombe détruit. »

Voici, ce nous semble une traduction du commencement de l'art poétique d'Horace, qui est tout-à-fait dans le goût de celle de M. Cahen :

Humano capiti cervicem pictor equinam
Jungere si velit....

*A une humaine tête une nuque un peintre de cheval
Joindre s'il veut....*

III. OSCURITÉS PRODUITES PAR UNE TRADUCTION TROP SERVILE, ET D'UN AUTRE CÔTÉ, DÉFAUT DE LITTÉRALITÉ.

1°. La première condition du langage, c'est d'être clair et intelligible; M. Cahen nous paraît avoir fort peu mis à profit cette règle.

GENÈSE, ch. 2, v. 18. « Il n'est pas bon à l'homme d'être seul, je lui ferai une aide à son encontre. » On aurait désiré que M. le Rab-

bin expliquât en note, ce que signifie *une aide à son encontre*.

EXODE, ch. 4, v. 10. Ce verset traduit par M. Cahen est inintelligible; nous l'avons déjà cité parmi les contre-sens.

Ch. 22, v. 9, 10, « Si quelqu'un donne à son prochain un âne... ou toute autre bête à garder, qu'elle meure, qu'elle se blesse, ou soit enlevée, personne ne l'a vue, le serment de l'Éternel interviendra, etc. » Au lieu de *personne ne l'a vue*, traduisons littéralement le participe אִין רֵאָה (èin rôé) *personne ne voyant*, ou avec Chais : *sans que personne l'ait vu*, et toute la phrase devient aussi claire que fidèle au texte.

LÉVITIQUE. Ch. 24, v. 12. « On le déposa (le blasphémateur) à la garde pour leur expliquer (ce qu'il y avait à faire) par la bouche de l'Éternel. » Que veut dire tout cela? Si nous ne nous trompons במשמר (bammischmâr) signifie *dans la prison, en prison*; et על פי יהוה (hal pi Yehôvâ) *sur le commandement, d'après l'ordre de l'Éternel*. C'est du moins l'explication qui est donnée de ces mots dans la note même de M. Cahen. Quel dommage que M. le Rabbïn n'ait pas confronté ses notes avec sa traduction lorsqu'elle n'était encore que manuscrite!

Ch. 27, v. 28. « Toutefois, tout (objet) interdit, que quiconque interdira à l'Éternel de tout ce qui est à lui, soit homme, soit bête, soit champ de sa propriété, il ne sera ni vendu ni racheté; tout objet interdit est très-saint à l'Éternel. » Au lieu de *interdira à l'Éternel*, qui présente un faux sens, Chais a rendu : *aura dévoué à l'Éternel par interdit*. Remarquons de plus que ce savant pasteur en rendant חרם (chérém) par *ce qui est interdit*, a eu soin d'expliquer la valeur de ce mot aussi bien que celle de l'expression *est très-saint à l'Éternel*.

NOMBRES. Ch. 1, v. 22, 23. « Pour les enfans de Schimone, leurs naissances par familles, selon la maison de leurs pères, ces (hommes) dénombrés selon le dénombrement des noms, par têtes, tout mâles, de l'âge de vingt ans et au dessus, tout partant pour l'armée; leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Schimone, furent cinquante-neuf mille trois cents.» Voici la traduction de Chais : « Des enfans de Siméon, *selon* leurs générations, leurs familles, et les maisons de leurs pères, ceux qui furent dénombrés par leur nom et par tête, *savoir* tous les mâles de l'âge de vingt ans, et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller à la guerre : ceux, *dis-je*, de la tribu de Siméon, qui furent

dénombrés, furent cinquante-neuf mille trois cents. » Cette version dit au moins quelque chose.

DEUTÉRONOME. Ch. 8, v. 11. Prends garde à toi que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, à ne pas garder ses commandemens, ses jugemens et ses statuts, que je t'ordonne aujourd'hui. » Chais a mieux rendu : « Prends garde à toi, de peur que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, en ne gardant point ses commandemens, ses droits et ses statuts que je te commande aujourd'hui. »

Ch. 8, v. 15. « Qui t'a fait marcher dans un désert grand et redoutable; serpent saraph, scorpion, sécheresse, où il n'y a point d'eau. » Est-ce le désert ou bien le peuple d'Israël qui est un serpent saraph, et une sécheresse, où il n'y a point d'eau? Chais traduit ainsi : « Qui t'a fait marcher par ce désert grand et terrible, désert de serpens, même de serpens brûlans et de scorpions, aride, où il n'y a point d'eau. »

Ch. 9, v. 25. Je me prosternai devant l'Eternel, quarante jours et quarante nuits, que je m'étais prosterné. » Le texte porte. 1° אָשַׁר (ascher) qui a évidemment ici, comme en bien des endroits le sens de כאַשַׁר (caascher) comme. 2° הִתְנַפַּלְתִּי (hithnappalti) je m'étais prosterné déjà auparavant, ou une première fois; c'est ce que signifie le préterit hébreu,

véritable plus-que-parfait, qui remplace כראשנה (cârischônâ) du verset 18, dont celui-ci n'est que la répétition.

JOSUÉ. Ch. 10, v. 2. Ils craignirent beaucoup, car c'était une grande ville, Guibone, comme une des villes du royaume, (c'est) qu'elle était plus grande qu'Aï. » Quel sens présente à l'esprit : *comme une des villes du royaume?* Chais a parfaitement rendu avec tous les traducteurs : « Comme une ville royale. »

JOSUÉ. Ch. 14, v. 12. « Et maintenant donne-moi cette montagne-ci dont l'Éternel a parlé en ce jour-là, car tu as entendu ce jour-là que les Enakime y sont, ainsi que des villes grandes, fortes. » A quoi se rattache l'expression : *ainsi que des villes grandes, fortes?* Chais a rendu : « Car tu entendis ce jour-là que les Hanakins y habitent, et qu'il y a de grandes villes fortes. » Ce qui est intelligible.

JUGES. Ch. 5. Il faudrait citer presque tout ce chapitre, si on voulait signaler les expressions et les phrases obscures et inintelligibles qu'il renferme ; on peut au reste en voir un échantillon dans l'article des phrases mal tournées et de mauvais goût.

JUGES. Ch. 6, v. 38. « Il pressa la toison et en exprima la rosée, un vase plein d'eau. » Quel rôle joue dans la phrase : *un vase plein d'eau?*

Chais a rendu : « Il en fit sortir pleine une-tasse d'eau de rosée. » Traduction moins littérale, il est vrai, mais du moins qui offre un sens.

2° A côté de ces obscurités produites par une traduction trop servile, on remarque dans une foule de passages, un défaut de littéralité que rien ne justifie, même dans le système de traduction adopté par M. Cahen. Nous n'en citerons qu'un petit nombre. Mais que M. le Rabbin n'en infère pas, que c'est faute d'en avoir trouvé d'autres, car nous nous engagerions volontiers à lui en fournir une assez longue liste.

GENÈSE. Ch. 43, v. 7: שְׂאוֹל שְׂאוֹל schâôl schâal) « *il s'est informé.* » On voit que l'infinitif absolu שְׂאוֹל n'est pas rendu. — עַל פִּי הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה (ha! pi haddebârim hâellé) *selon l'état des choses.* Mais le littéral est : *sur la commandement, ou d'après l'ordre de ces paroles.*

Ver. 21. בְּיָדֵנוּ (beyâdenou) *avec nous, au lieu de dans notre main.*

Ch. 45, v. 2. « *Sa voix éclata en pleurs.* » C'est assurément une jolie expression en français, mais le texte porte à la lettre, *il posa sa voix dans les pleurs*, ou si l'on veut : *il éleva la voix avec larmes.*

DEUTÉRONOME. Ch. 7, v. 6. *Pour te faire prospérer à la fin.* Au lieu de *à ta fin.* באחריתך (beaharéthéchâ).

Ver. 19. *Mais si oublieux tu oublies l'Eternel.* L'hébreu porte שכח (schâchôah) *en oubliant*, et non *oublieux*. M. le Rabbin aurait-il été effrayé par cet infinitif? mais il s'en est peu embarrassé dans *monter*, nous *pouvons monter*, (Nombr. ch. 13, v. 30), dans *périr*; *vous périrez bientôt*, (Deutér. ch. 4, v. 26); dans *tuer*, nous *ne tuons pas* (Jug. ch. 15, v. 13.)

JOSUÉ. Ch. 2, v. 14. *Notre vie répond de la vôtre.* Le texte dit נפשנו תחתיכם (nafsché-nou tahtéichem) *notre ame au lieu de vous, pour vous.* Il est vrai que Sacy, après plusieurs autres, a traduit *notre vie répondra de la vôtre.* Mais cet auteur ne s'est pas engagé comme M. le Rabbin à nous donner une version mot à mot.

Ch. 7, v. 13. *Soyez sanctifié.* Mais הִתְקַדְּשׁוּ (hithqaddeschou) est à la forme *Hithpahel*, et signifie *sanctifiez-vous.*

JUGES. Ch. 1, v. 35. *Mais... la force de la maison de Joseph fut prépondérante.* Il y a dans le texte וַתִּכְבֵּד בֵּית יוֹסֵף (vattichbad béith Yôséf) *et devint pesante la main de la maison de Joseph.*

IV. MAUVAISES LOCUTIONS PRODUITES PAR LE PEU DE SOIN QU'A EU LE TRADUCTEUR DE BIEN DÉ-TERMINER LES TEMPS DES VERBES HÉBREUX.

C'est une chose reconnue qu'en hébreu comme en arabe, et comme dans toutes les langues dites sémitiques, les temps des verbes ne signifient pas toujours celui qu'indique leur forme particulière. Ainsi le prétérit a quelquefois le sens du futur, et réciproquement le futur celui du prétérit et souvent même celui du présent. Le futur est mis encore assez fréquemment pour l'impératif, l'optatif et le subjonctif, modes dont les deux derniers manquent dans la langue hébraïque. Il est difficile de croire que M. Cahen ne connaisse pas les règles auxquelles est soumise cette énalage de temps et de modes ; mais il est aisé de montrer qu'il n'en a pas fait l'application dans un grand nombre de passages de sa traduction. Ainsi :

GENÈSE. Ch. 19, v. 2. « Je vous prie, mes maîtres, dirigez-vous vers la maison de votre serviteur, passez-y la nuit, vous pouvez être matinals et continuer votre chemin. »

Ch. 37, v. 17. « Quand mon frère Esave te rencontrera, et qu'il te demande. »

EXODE. Ch. 3, v. 15. « Et ceci me rappelle à chaque génération. » Au lieu de *me rappellera*. Chais a beaucoup mieux rendu : « Et c'est ici le mémorial que vous aurez de moi (וזה זכרתי) vezé zichri). »

LÉVITIQUE. Ch. 13, v. 17. « Le Cohène le verra, et voilà que la plaie est devenue blanche, le cohène déclarera la plaie pure ; c'est pur. »

Ch. 14, v. 2. « Le Cohène sortira hors du camp; le Cohène regarde et voici que la place de la lèpre est guérie au lépreux. »

NOMBRES. Ch. 4, v. 4, 5, 7. « Voici le service des enfans de Kehath... Aharone vient avec ses fils... ils détendent le voile... mettent dessus une couverture; etc. » La grammaire enseigne que les verbes hébreux qui sont au prétérit dans ces versets doivent se rendre par le futur; et M. le Rabbin lui-même les rend ainsi à commencer du verset 8. « Ils étendront, couvriront; ils placeront, etc.

DEUTÉRONOME. Ch. 11, v. 17. « La colère de l'Eternel s'enflammerait alors contre vous; il fermera les cieux, et il n'y aura plus de pluie. » Au lieu de *il fermerait, il n'y aurait*. »

Ch. 21, v. 1. « S'il se trouve sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne pour la posséder, une (personne) assassinée, on ignore qui l'a frap-

pée. » Au lieu de *et si on ignore*, ou bien *et qu'on ignore*.

Ch. 14, v. 1, 2. « Lorsqu'un homme aura pris une femme... s'il arrive qu'elle ne trouve pas grâce à ses yeux... il lui écrira une lettre de scission, la lui donne à la main et la renvoie de sa maison. Elle sort de la maison, s'en va, et sera à un autre homme. »

JOSUÉ. Ch. 2, v. 15. « Car sa maison était sur la muraille de la ville, et ce fut sur la muraille qu'elle demeurait. »

JUGES. Ch. 4, v. 3. « Et il opprimait les enfans d'Israël avec violence, vingt ans. » Pour *et il avait opprimé* לָחַט (lâhats) est un véritable plus-que-parfait.

V. MOTS MAL RENDUS.

GENÈSE. Ch. 2, v. 12. בְּדֹלַח (bedôlah) est rendu ici par *escarboucle*; et au livre des Nombres, ch. 11, v. 7, par *bdellium*, gomme odoriférante. Or בְּדֹלַח n'est pas, que nous sachions, un de ces mots, qui ayant plusieurs significations, se prend tantôt dans l'une et tantôt dans l'autre.

Ch. 15, v. 9, 10. Où Abraham doit d'après l'ordre de Dieu immoler une génisse, une

chèvre, un bélier, une tourterelle et un pigeon, M. Cahen traduit : « Celui-ci prit tous ces (animaux), les coupa par le milieu et plaga les morceaux l'un vis-à-vis de l'autre; mais il ne découpait point la volaille. » Oh! Monsieur le Rabbïn : *il ne découpait point la volaille!* En vérité, Voltaire ne traduisait pas autrement quand il prenait à tâche de déverser le ridicule sur la langue de vos pères.

EXODE. Ch. 16, v. 3. Quand nous étions assis près du pot à viande. »

LÉVITIQUE. Ch. 5, v. 15. « Le Cohène... en rompra la tête, la réduira en fumée. » Mais **הִקְטִיר** (*hiqtîr*) signifie *brûler en sacrifice* et non *réduire en fumée*.

Ch. 2, v. 9. Le Cohène prélèvera de ce don un souvenir qu'il vaporisera sur l'autel, odeur agréable à l'Eternel. » **הִקְטִיר** rendu ici, par *vaporiser*, l'a été dans le chapitre précédent par *réduire en fumée*. M. le Rabbïn dit (tome 5, avant-propos page x) : « Nous nous sommes toujours efforcé de n'employer que des mots et des tournures en usage; car nous sommes de ceux qui pensent que la langue qui a suffi à Descartes, à Pascal, à Malebranche, à Racine, à Lafontaine, à Voltaire n'a pas besoin de vivre d'emprunts étrangers, peut et doit suffire à tout le monde. » Mais *vaporiser un*

souvenir n'est reçu, que nous sachions, ni dans l'école classique, ni dans l'école romantique.

Ch. 33, v. 11, 12. « Il tournoiera l'omer devant l'Eternel, à votre intention... Vous exécuterez, au jour de votre tournoiement de l'omer, un agneau sans défaut, d'un an, pour un holocauste à l'Eternel. » Les mots *tournoyer, tournoiement*, ne sont expliqués en note que par : « Racine **הניף**, au *Hiphil*, ce verbe signifie *élever en agitant*. » Dans l'Exode ch. 35, v. 22, M. Cahen rend ce même verbe simplement par *offrir*; et dans le Lévitique ch. 7, v. 30, par : *agiter en offrande agitée*.

NOMBRE. Ch. 4, v. 5. **אָרֹן הָעֵדוּת** (*arón há-héduth*). « La caisse d'assignation. » W. Génésius (Lexic. hébr.) a rendu *arca legis*; et Chais : *l'arche du témoignage* (1).

Ch. 5, v. 10. « A tout homme ses saintetés lui appartiendront. » Le terme hébreu **קִדְשִׁים** (*qodáschím*) ne signifie point ici *saintetés*,

(1) M. Cahen dit dans sa note de l'Exode ch. 25; v. 10, que la vraie signification de **אָרֹן** (*arón*) est *caisse*, et c'est aussi par ce mot qu'il rend le terme hébreu et dans l'Exode et dans les Nombres. Pourquoi donc le traduit-il par *arche* dans Josué et les Juges ?

comme Psaum. LX, 8, etc., mais *choses consacrées*; ce qui est bien différent.

Ch. 14, v. 34. « Et vous apprendrez à connaître mon absence. » תְּנוּאָה (tenouâ est mal rendu par *absence*; il signifie *éloignement, abandon*. Si M. le Rabbin avait encore ici lu sa note sur ce mot, il y aurait vu: « Racine נִאָּ inusité au *Kal*, probablement *s'éloigner, quitter*; au *Hiphil* נִאָּ רָבִיָּא empêcher, s'opposer à quelque chose. »

DEUTÉRONOME. Ch. 8, v. 9. « Pays, où tu ne mangeras pas le pain avec mesquinerie. » *Manger du pain avec mesquinerie*, n'est guère une locution en usage, pas plus que celle d'*oublier un cantique de la bouche* (ch. 31, v. 20).

Ch. 20, 8, 9. שְׂטָרִים (schôterim) *appariteurs*. M. Cahen rend ailleurs (Exod. Ch. 5, v. 6, 9. Deut. ch. 29, v. 9, ch. 31, v. 28); ce même mot par *inspecteurs*.

Ch. 32, v. 13. דְּלִמִּישׁ צוּר (halmisch tsour) est rendu ici par *grès caillouteux*, et ch. 8, v. 15, par *roche dure*. Le premier de ces deux passages est un morceau poétique; c'est peut-être ce qui a déterminé la traduction de *grès caillouteux*, expression vraiment poétique.

Josué. Ch. 10, v. 20. « Tu paralyseras leurs

chevaux. » Le mot paralyser eût pu servir tout au plus d'explicatif à תהאקק (tehaqqêr) *tu couperas les jarrets.*

JUGES. Ch. 5, v. 25, פסל (pécel) vase. Il nous semble que c'est כלי (keli) qui signifie *vase* en général, et que פסל se rend par *coupe*; comme nous le trouvons au resté dans la note de M. Cahen.

Nous pourrions citer encore une foule d'autres passages qui prouvent d'une manière non moins plausible, tous les défauts de la traduction de M. Cahen; mais nous craignons de lasser la patience du lecteur, qui en a certainement remarqué déjà un assez grand nombre pour former son jugement. Nous passons donc immédiatement aux notes qui accompagnent la version de M. le Rabbīn, et sur lesquelles nous ne dirons que peu de mots.

NOTES QUI ACCOMPAGNENT LA TRADUCTION
DE M. CAHEN.

Nous avons déjà fait observer en plus d'un endroit que les notes qui accompagnent la version de M. Cahen; sont en opposition avec sa traduction même, mais ce n'est pas le seul défaut que nous y avons

remarqué. La profession de foi, faite par M. le Rabbïn dans son prospectus aussi bien que dans son ouvrage, nous avait fait espérer que nous trouverions dans son travail les résultats d'une critique impartiale, qui expose les opinions divergentes, les soumet à un examen sévère, et se prononce en faveur de celle qui apporte plus de titres en sa faveur. Or tout lecteur attentif qui aura lu les notes de M. Cahen, y aura vu comme nous, que cet auteur affecte presque partout de signaler les opinions, qui tendent à détruire l'authenticité et la divinité des livres qu'il traduit, sans dire un seul mot des sentimens contraires. Plusieurs de ces notes sont encore ridicules, ou ne disent rien, témoin celle-ci entre autres.

GENÈSE. Ch. 6, v. 17. « Ce déluge était-il partiel ou général? La première opinion nous paraît plus vraisemblable; car d'après le récit de l'écrivain sacré, les mêmes animaux existaient avant et après la catastrophe; ce qui ne serait pas arrivé si elle eût été générale. » Mais pourquoi ce ne serait-il pas arrivé? M. le Rabbïn oublie-t-il qu'il vient de traduire les versets où Noé, d'après l'ordre de Dieu, a fait entrer dans l'arche des animaux de chaque espèce pour qu'ils s'y conservassent pen-

dant le déluge , et qu'ils se reproduisissent ensuite sur la terre ?

Ch. 12 , v. 6. Le texte porte : *Le Kenâânéen était alors dans le pays* ; et la note : « A l'époque où ceci a été écrit , le Kenâânéen n'existait-il plus dans le pays ? ou bien cela fait-il allusion à l'époque , où les Kenâânéens habitaient les côtes de la mer Rouge ? » Quel sens présente à l'esprit cette réflexion ?

Ch. 22 , v. 3. Nous lisons dans le texte : *Il (Abraham) fendit aussi du bois pour l'holocauste , et partit pour se rendre , etc* ; et dans la note : « Pourquoi a-t-il préparé le bois d'avance ? est-ce qu'il n'y en avait point dans le pays où il allait ? » De telles questions , surtout quand elles sont sans réponse aucune , doivent singulièrement intéresser le lecteur .

Nous avons encore fait observer dans plusieurs occasions que les notes de M. le Rabbin gardent le silence sur bien des passages de sa traduction qu'une littéralité excessive rend inintelligibles ; ce même défaut se retrouve dans d'autres circonstances . Ainsi par exemple dans le Lévétique ch. 27 , v. 28 , le mot חֵרֵם (hérem) est rendu dans la traduction par *objet interdit* , sans qu'il y ait un seul mot dans la note qui explique et justifie cette signification . De même dans Josué

ch. 2, v. 15 בקיר (beqir) traduit par *sur la muraille de la ville*, demandait quelque explication, d'autant mieux que, ב (be) signifie ordinairement *dans* et non *sur*, et que la plupart des traducteurs ne l'ont pas rendu par *sur* (1). De plus il y a dans le texte deux mots קיר החומה (qir hahômâ), et M. le Rabbîn n'en a rendu qu'un; car le mot *village* qu'il a ajouté dans sa traduction, n'est point exprimé dans l'hébreu; il est seulement sous-entendu. Mais passons à des fautes d'un autre genre.

GENÈSE, Ch. 6, v. 3. יָדֹן, M. Cahen dit que ce mot signifie *il combattra* ou *il restera* « selon la racine dont on le fait dériver יָדָן ou יָדָד. » D'après les règles de la flexion grammaticale des verbes hébreux, il est aussi impossible de dériver le futur יָדֹן (yadôn) de יָדָן que d'assigner en latin à *leget*, *legerit*, la racine *lego*, *legis*, *legasi*.

Ver. 17. « רִבְבוּתִי confusion. Racine רִבַּי confondre. » Nous expliquerons un peu plus bas la méprise assez étrange de M. le Rabbîn, sur ce mot, aussi bien que sur בְּרִיקִים, Ch. 42, v. 35.

(1) Voyez sur ce passage le commentaire de J. Leclerc.

.. Ch. 43, v. 2. « כָּלָה. C'est un passif; *quand la provision fut consommée.* » כִּלְהוּ (kilhou) à la forme *Pihel*, dans le texte de M. Cahen lui-même, n'est pas plus un passif que son équivalent en latin *absumpserunt*.

EXODE. Ch. 17, v. 1. « לְשִׁתּוֹת הָעָם (lisch-tôth hâhâm) litt. *pour boire le peuple*. D'après la construction ordinaire, il faudrait לְעָם לְשִׁתּוֹת, il n'y a pas d'eau *pour le peuple, pour boire.* » Mais l'hébreu ne porte point *pour boire le peuple*, mais *pour le boire du peuple, ad potationem populi*. Les infinitifs en hébreu aussi bien que dans les autres langues sémitiques, sont de véritables noms d'actions, qui se construisent le plus souvent comme les substantifs.

NOMBRES. Ch. 24, v. 5. « טוֹב טוֹב racine טוֹב passé du *Poual*. » (1) טוֹב (tôvou), est, s'il faut en croire toutes les grammaires possibles, le passé de *Kal*, et non de *Poual*, qui fait au préterit טוֹבְוּ (tôvevou) et non טוֹב. C'est absolument confondre la 4^e conjugaison avec la 1^{re}.

DEUTÉRONOME. Ch. 32, v. 4. « תָּמִים (tâmîm)

(1) La forme que M. Cahen appelle *Poual*, est celle que les grammairiens désignent sous le nom de *Pual*, *Pyhal*, *Pohal*, etc.

parfait. Forme plurielle. » Depuis quand תמים est-il devenu une forme plurielle? Quel en est donc le singulier? La racine n'en est-elle plus תמם (tâmam)? Ne serait-ce pas plutôt un singulier de la forme de תמיד (tâmîd), צמיד (tsâmîd), עשיר (hâschir), נדיב (nâdiv), etc., etc.? Ne trouve-t-on pas son féminin תמימי (temîmâ), et son pluriel construit תמימי (temîmêi)?

Josué. Ch. 7, v. 23. וַיִּצְקֵם, racine ציק *placer*, au *Hiphil*; selon Kim'hi, la racine est יצק. » Tout le monde dira que Kim'hi a raison; car la grammaire enseigne que le point du צ dénote une première lettre radicale supprimée. Par conséquent יצקם (yatstsiqum) ne peut en aucune manière avoir pour racine ציק (tsîq) (1). Une faute tout-à-fait semblable se trouve au ch. 8, v. 19. « וַיִּצְתֹּרֶן racine צת *allumer*, au *Hiphil*. » Tandis que la véritable racine est צת (yâtsath). Il est

(1) Nous voyons avec plaisir que dans son *errata* M. Cahen reconnaît lui-même que l'opinion qu'il avait embrassée contrairement à Kim'hi était erronée. L'erreur de M. le Rabbin sur ce mot est la même que celle qu'il a faite par rapport à מבויל (mabboul), et qui a été signalée, sans pourtant que son auteur ait été nommé, comme faute d'écolier, dans le prospectus du Pentateuque publié par MM. Glaire et Frauck.

vrai que M. le Rabbin dit dans son errata, « racine צוץ ou צוץ. » Mais cela ne rectifie pas son erreur, puisqu'il est tout à fait impossible que צוץ (yetsisithou) vienne de צוץ (tsouth), par la raison grammaticale que nous venons de donner au sujet de צוץ.

JUGES. Ch. 6, v. 38. « צוץ racine צוץ ou צוץ *sucer*. » M. le Rabbin aurait dû nous dire quelle est la grammaire ou le dictionnaire hébraïque qui enseigne que le futur צוץ (yimets), peut avoir pour racine צוץ (mâtsats). C'est absolument comme si on prétendait, que *volabit, volaverit* viennent de *velle, volo, vis*, etc.

Mais en voilà assez sur les notes de la Bible de M. Cahen; passons à son texte hébreu. Nous n'en aurions rien dit, sans quelques mots que nous avons lus dans l'Avant-Propos de son VI^e volume.

TEXTE HÉBREU DE LA BIBLE DE M. CAHEN.

Deux choses, selon nous, peuvent surtout concourir au mérite d'un texte hébreu: la première, c'est qu'il soit exempt de fautes tant dans les lettres, que dans les points-voyelles et les accens; la seconde, c'est que la composition typographique offre au lect

teur toute facilité de bien lire. Envisagé sous ce double rapport, le texte hébreu de la Bible de M. Cahen nous a paru très-fautif, et singulièrement contraster avec tous ceux qu'on a imprimés depuis quelques années, tant en Angleterre qu'en Allemagne. En voici quelques preuves :

1° N'ayant pas l'intention de faire l'errata de l'ouvrage que nous examinons, nous nous bornons à relever les fautes que nous avons remarquées dans les quatre premiers chapitres de la Genèse.

Ch. 1, v. 5	לילה	au lieu de	לילה
	אחד		אחד
9	אחד		אחד
11	עשה		עשה
16	הכוכבים		הכוכבים
18	ולהבדיל		ולהבדיל
26	וירדו		וירדו
	ובעוף		ובעוף
30	ולכל		ולכל
Ch. 2, v. 1	ויכלו		ויכלו
2	שביעי		שביעי
3	אד		אד
7	נשמת		נשמת
23	לקחה		לקחה

Ch. 3, v.	10	ואירא	au lieu de	ואירא
	13	עשית	(1)	עשית
	17	ממנו		ממנו
	19	ממנה		ממנה
	21	כתנות		כתנות
Ch. 4, v.	5	ויפלו		ויפלו
	13	מנשוא		מנשוא
	15	לקין		לקין

Nous le répétons, notre première pensée avait été de ne point relever les fautes typographiques de l'ouvrage de M. Cahen ; parce que nous supposions que dans un pays, où des publications en hébreu se font si rarement, l'impression des livres en cette langue devait être d'une difficulté extrême et que par suite l'indulgence envers les éditeurs devenait une sorte de justice et de droit. Mais

(1) Dans son errata, M. Cahen dit qu'au lieu de עשית il faut lire עשית. Nous pensons que M. le Rabbîn se trompe, car la grammaire enseigne que le Scheva (:) ne s'écrit jamais dans une lettre finale, à moins que cette finale ne soit un ך (caf), ou que la lettre qui la précède immédiatement soit affectée elle-même d'un Scheva, ou d'un Fathach-furtif (a très bref). C'est ainsi qu'on écrit au prétérit 2^e pers. sing. fém. גלית, סבות et non pas גלית, סבות.

ce Rabbin nous y a en quelque sorte forcé, par son attaque dirigée avec si peu de fondement contre le texte hébreu de la Genèse publiée par MM. Glaire et Franck.

2° Mais c'est surtout l'exécution typographique que tout le monde aussi bien que nous a trouvée vicieuse. En effet les imperfections de cette nature dont l'ouvrage de M. Cahen est rempli dans un grand nombre de passages, ne permettent pas même à celui qui a déjà quelque connaissance de la langue, de lire sans difficulté. Ces défauts viennent de ce que les distances proportionnelles n'étant pas assez bien observées, dans les divers caractères typographiques, les points-voyelles et les accens, d'ailleurs trop forts pour les lettres, se trouvent nécessairement mal placés. Il résulte de là 1° qu'il est souvent difficile d'apercevoir si les points appartiennent à la ligne supérieure, ou à l'inférieure. 2° Que souvent aussi ceux de la ligne inférieure sont tellement confondus avec ceux de la supérieure, qu'il faut un effort pénible pour que l'œil puisse les démêler. 3° Qu'on trouve fréquemment deux Fathachs confondus ensemble et ne formant qu'un seul trait. On remarque encore dans un très-grand nombre de pas-

sages, que l'extrémité inférieure du Lamed forme un point détaché du corps de la lettre, en sorte qu'on prend facilement ce point ou pour la voyelle *i*, ou pour un des élémens du Scheva. Ces défauts qui, au premier abord, peuvent paraître d'assez peu d'importance, sont cependant de nature à rendre la lecture du texte presque impossibleaux commençans, et difficile ou au moins pénible aux initiés eux-mêmes.

Il est instant d'en venir aux reproches adressés à MM. Glaire et Franck par M. Cahen dans l'avant propos publié au commencement du VI^e volume de sa traduction de la Bible.

Nous le disions en commençant, le désir de justifier ces Messieurs a puissamment contribué à nous faire entreprendre cet opuscule. Mais nous espérons cependant que nos sentimens d'estime et de reconnaissance pour le savant professeur de Sorbonne, ne nous feront pas un moment oublier la religieuse impartialité que nous avons apportée jusqu'ici dans la discussion.

AVANT-PROPOS DU TOME VI^e DE LA TRADUCTION
DE M. CAHEN.

M. le Rabbin convient sans hésitation (1) que מריקים (meriqîm) ne peut avoir מרק (mâraq) pour racine, mais il paraît avoir encore quelque doute sur מכול (mabboul). Il semble pourtant que ses doutes devraient au contraire se porter sur le premier de ces deux mots. Car toutes les grammaires hébraïques enseignent qu'il existe des noms de la forme קטיל (qâtil), pluriel קטילים (qetîlim). Ainsi un jeune écolier pourrait à la rigueur regarder מריקים comme le pluriel d'un singulier מריק, (mâriq), racine מרק. Mais מכול ne peut en aucune manière donner lieu à une semblable méprise. Le Dagesch qui est dans le כ indique nécessairement une racine dont la première lettre a disparu ; seulement comme cette lettre per-

(1) Pag. VI, VII. — M. le Rabbin (Pag. VII) attribue à Boileau le vers suivant. « *La critique est aisée et l'art est difficile.* Comme ce vers ne se lit pas dans les éditions vulgaires, et que bien des personnes l'attribuent à un autre auteur ; M. le Rabbin aurait dû, ce semble, citer et l'édition et l'endroit des ouvrages de Boileau, où il se trouve.

due et compensée par le point, se trouve quelquefois un Yod, on peut, sans aller contre les règles de conjugaison, supposer que מְבוֹל vient de יָבַל (yábal). C'est ce qu'ont fait d'habiles hébraïsans, tels que Simonis, Gésénius, qui ont cru trouver la signification primitive de ce mot dans le verbe arabe وَبَلَ (vábala) analogue à l'hébreu יָבַל. M. Cahen aurait donc bien tort de se prévaloir de l'autorité de Gésénius, dans cette rencontre. Quant à Satanow, que M. le Rabbin invoque, s'il a quelque mérite comme grammairien, il est permis, ce nous semble, de dire de lui dans cette circonstance, ce qu'Horace disait d'Homère : *Quandoque bonus dormitat Homerus*; car à moins de renoncer entièrement aux lois les mieux établies de la dérivation des noms dans la langue hébraïque, assigner à מְבוֹל la racine בּוֹל c'est pour un grammairien hébreu, commettre la faute d'un latiniste, qui dériverait *avium*, *avibus* de *avus*, *avi*.

Après avoir avancé que le texte hébreu de MM. Glaire et Franck *n'est pas plus correct que d'autres* (1), M. le Rabbin signale

(1) Voici les propres paroles de M. le Rabbin. « Un texte n'accompagne ordinairement une traduction que

douze fautes qu'il a remarquées dans les 25 premiers chapitres de la Genèse. C'est beaucoup sans doute, si ces fautes existent réellement dans le texte de ces messieurs, et surtout si elles sont d'une certaine nature. Mais voyons si M. le Rabbin n'aurait pas été trompé dans les *signaemens de ces erreurs*,

Ch. I, v. 1. Il est vrai qu'on lit בראשית au lieu de בראשית. Le défaut de caractère typographique, et les instances de l'imprimeur, de ne pas retarder l'impression jusqu'à la fonte du א sont cause de cette erreur; mais nous concevons que ce motif ne puisse être goûté de tout le monde.

dans deux cas ou pour fournir un texte plus correct que d'autres; celui de ces messieurs ne l'est pas, surtout sous le rapport des points-voyelles et des accens toniques; ce qui suit en est la preuve, etc.. On donne encore un texte pour servir de contrôle à une traduction dont la fidélité est le caractère distinctif. » Il nous semble que d'après la loi grammaticale des propositions disjonctives, il aurait fallu *ou pour servir* au lieu de *on donne encore*, etc. Cette faute de grammaire étant corrigée, le raisonnement de M. le Rabbin ne paraîtra pas encore à l'abri de tout reproche aux yeux d'un logicien, et peut-être même que les lecteurs de sa traduction, au moins ceux qui sont hébraïsans, s'étonneront de ce qu'il a donné lui-même un texte, puisqu'il avait ces idées.

Ver. 11. פרי (perf) n'est pas sans point dans le פ; il y en a un, peu sensible, il est vrai, mais assez marqué pour que M. le Rabbīn ne puisse pas, sans inconséquence, le taxer de faute, puisque dans d'autres mots, il a repris comme étant de véritables Dagueschs, des points qui n'étaient pas plus sensibles. Ainsi, M. le Rabbīn, ou il y a véritablement ici un point dans le פ, ou vous avez signalé à tort comme faute la ponctuation de ces autres mots.

Ver. 24. רמש (rémésç). M. Cahen prétend que ce mot est ainsi ponctué dans le texte qu'il critique רמש; il se trompe évidemment, car il est parfaitement écrit רמש (1). Mais ce n'est pas la seule fautive citation que nous ayons à reprocher à M. Cahen.

Ch. 3, v 5. אלהים (élohīm). Il n'y a nullement de Daguesch dans le ה, comme le

(1) Dans une édition de son Avant-Propos distribué quelques mois avant son prospectus de Mars, M. Cahen reproche à MM. Glair et Franck d'avoir écrit רמש par un מ au lieu d'un נ. Comment en corrigeant sa propre méprise, ne s'est-il pas aperçu que ce mot était exactement imprimé dans le texte de ces messieurs; et qu'en laissant subsister une attaque si mal fondée, il donnait plein droit de suspecter sa sincérité?

prétend M. Cahen , qui n'aurait dû voir dans cette lettre qu'une tache occasionnée par la matrice du caractère typographique. Quand on compare cette petite tache avec les Dagueschs des mots qui précèdent et qui suivent, on est étonné qu'un œil aussi exercé que doit l'être celui d'un Rabbïn dans l'écriture hébraïque, ait pu confondre deux choses aussi distinctes. D'ailleurs M. Cahen, s'il était conséquent, ne devrait point tenir compte ici de cette espèce de point, puisqu'il a affirmé qu'il n'y en avait pas dans le פ du mot פרי (ch. 1, v. 11), quoique pourtant le point de ce פ soit beaucoup mieux marqué que celui du ה dans le mot אלהים. Cette observation est également applicable aux mots אבי (avi) ch. 10, v. 21. בריתי (berithi) ch. 17, v. 2, שמה (schammâ) ch. 19, v. 20, où M. le Rabbïn prétend trouver la même faute. Au reste si de pareilles imperfections typographiques dépréciaient un texte au point où il voudrait nous le faire entendre, nous l'engagerions à faire réimprimer le sien, car il est facile de lui montrer par centaines, des fautes de ce genre dans chacun de ses volumes.

Ch. 5, v. 31. ושבע (ouschevâ). M. Cahen dit qu'il n'y a pas de Fathach sous le ב; mais

qu'il relise ce mot et il ne pourra manquer de l'apercevoir ; il le trouvera seulement un peu trop près du **ב**. Mais sa propre expérience doit lui avoir appris que le tirage à un certain nombre d'exemplaires occasionne souvent de semblables déplacements dans les caractères typographiques de cette nature (1). Nous dirons de même que dans le mot **יהוה** (yehôvâ), ch. 8, v. 21, ce n'est pas un véritable Chirik qui est sous le **י**, comme il l'a cru, mais un des élémens dont se compose le Qamets (·), l'autre élément ayant disparu dans le tirage.

Ch. 6, v. 3. **בשגג** (beschaggam). M. Cahen prétend qu'il y a une faute dans ce mot, qu'il aurait fallu, dit-il, ponctuer **בשגג** (beschaggâm). Nous sommes fâché de nous voir, nous simple écolier, obligé d'apprendre, ou du moins de rappeler à M. le Rabbin, qu'il y a pour ce mot deux leçons différentes qui présentent aussi deux sens différens ; l'une qui représente l'expression composée de 1° **ב** (be) à cause de ; 2° **שג** (scha), pour

(1) Les points-voyelles et les accens mal placés sont sans nombre dans le texte hébreu de M. Cahen ; il suffit de jeter au hasard les yeux sur une page quelconque, pour s'en convaincre.

אֲשֶׁר (ascher), *que, ce que*; 3° גַּם (gam) *aussi*; et c'est celle qui a été adoptée par MM. Glaire et Franck, et par M. Cahen lui-même dans son propre texte (1); et l'autre אֲשֶׁרָא composé de 1° אֲ; 2° שָׁג (schag) *errer, pécher*; infinitif *Kal* de שָׁגָה (schâgâ) selon les uns ou *Pihel* de שָׁגָג (schâgag) selon d'autres; 3° אֲ, (âm) *eux* pronom affixe masc. plûr. se rapportant à אָדָם (âdâm) nom collectif qui précède dans le texte cette expression. Ainsi M. le Rabbîn, sur les onze fautes d'impression que votre œil sévère a cru trouver dans l'hébreu de MM. Glaire et Franck, il y en a neuf au moins qu'il faut retrancher, si vous êtes juste et conséquent avec vous-même.

Mais voyons maintenant si M. le Rabbîn sera plus heureux dans ses reproches contre la traduction de ces messieurs. « La traduction de MM. Glaire et Franck est généralement inexacte, bizarre et arbitraire. Nous citons quelques passages à l'appui de notre assertion, en joignant quelques réflexions à quelques-uns de ces passages (2). »

(1) Si la leçon incriminée par M. Cahen était véritablement une faute, sa traduction : *puisque'il est aussi*, offrirait un contre-sens, vu que l'autre leçon exprime l'idée de *à cause de leurs crimes*; idée bien différente. (2) Page VIII.

GENÈSE. Ch. 1, v. 1. Ces messieurs ont traduit **בראשית ברא אלהים** (beréschith bârà élôhîm), par lorsque Dieu commença à créer, et ils justifient en note leur traduction, en disant 1° que l'expression **בראשית** ne se trouve jamais dans la Bible sans être suivie d'un complément; 2° que pour qu'on fût autorisé à traduire par : *au commencement*, il faudrait dans le texte **בְּרֵאשִׁית** (bâréschîth), ce que n'ont pas supposé les Septante et Onkèlos, qui ont rendu d'une manière indéterminée *Ἐν ἀρχῇ* dans un commencement; **בְּקִדְמִין** (beqadmîn) dans des temps anciens; 3° que le traducteur arabe en rendant par : le commencement de ce que Dieu créa, a compris aussi que **בראשית** était en construction; 4° que la traduction : Lorsque Dieu commença à créer, se trouve dans Jarchi, Grotius, et la Bible de Vatable. Ces messieurs ont ajouté : Dans l'hypothèse que **בראשית** fût une expression adverbiale, et que comme telle, elle dût se détacher de ce qui suit, on pourrait la traduire par *anciennement*, et regarder tout ce verset comme un véritable sommaire; ce qui est assez dans le style de la Bible. » Pour prouver que ces messieurs se sont trompés, leur adversaire aurait dû, ce

semble., bien établir des propositions contraires aux leurs; examinons s'il l'a fait.

Et d'abord M. le Rabbin a-t-il trouvé dans la Bible un seul endroit où **בְּרֵאשִׁית** fût mis sans complément? C'est pourtant ce qu'il fallait. Il cite, il est vrai, Isaïe ch. 46, v. 10, **בְּרֵאשִׁית** (méréschith); mais **בְּרֵאשִׁית** n'est pas **בְּרֵאשִׁית**. Il l'avoue lui-même en disant : « S'il est vrai que **בְּרֵאשִׁית** ne se trouve pas sans complément, on trouve, comme on voit, sans complément **רֵאשִׁית**; ce qui réfute l'opinion de Raschi, qui croit que le mot **רֵאשִׁית** lui-même ne peut être qu'en état construit. » Mais, M. le Rabbin, c'est MM. Glaire et Franck que vous devriez combattre ici, et non Raschi. Ces messieurs n'ont pas dit que le mot seul **רֵאשִׁית** ne se trouvait jamais sans complément; et encore, s'ils l'avaient dit, ils auraient constaté un fait incontestable; car de tous les passages bibliques, où ce mot se trouve sans préfixe, il n'en est pas un seul, qui le porte sans complément. Ils n'ont évidemment pas pris dans l'opinion de Raschi, la partie que vous incriminez (1).

(1) Notre peu d'usage de la lecture des ouvrages rabbiniques ne nous permet pas de prononcer si Raschi n'a

« Un peu plus d'usage de la langue grecque, dit encore M. Cahen (1), aurait empêché MM. Glaire et Franck de tirer une conséquence du manque de l'article dans *ἐν ἀρχῇ*. En hébreu et en grec cette absence de l'article est très-logique, et c'est notre langue qui s'exprime ici d'une manière impropre. En grec classique on exprimera toujours *dans le commencement* ou *depuis le commencement* par *ἐξ ἀρχῆς* ou *ἀπ' ἀρχῆς*..... *Ἐν ἀρχῇ* se trouve aussi au commencement de l'Evangile de saint Jean. »

M. le Rabbin est encore ici à côté de la question. Il ne s'agit ni du grec classique, ni du grec du Nouveau-Testament. M. Glaire sait bien que saint Jean commence son Evangile par *Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος*, et que l'Apôtre inspiré ajoute quelques lignes plus bas : *Καὶ ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο καὶ ἐσκήνωσεν ἐν ἡμῖν*, etc. Mais il s'agit uniquement du grec de la version des Septante. Ainsi pour réfuter victorieusement sur ce point MM. Glaire et Franck, il aurait

pas voulu dire que le mot *רַיִשׁוֹן* seul et dépouillé de toute lettre préfixe, ne se trouvait jamais sans complément. D'un autre côté, comme les citations de M. Cahen ne sont pas toujours bien exactes, nous renvoyons au jugement des personnes qui lisent facilement dans la langue des Rabbins.

(1) Pages VIII, IX.

fallu citer des passages du Pentateuque dans lesquels les Septante ont traduit les mots hébreux répondant à dans le principe, au commencement, tels que בראשונה (bârischônâ), בתהלה (battehillâ), etc., sans rendre dans leur traduction l'article hébreu. Et c'est certainement ce que M. le Rabbïn ne pouvait faire ; car s'il faut en croire les concordances hébraïques, ces passages sont : Genèse ch. 13, v. 3, 4. Ch. 41, v. 21. Ch. 43, v. 18, 20. et Deutéron. ch. 9, v. 18. Or les Septante n'ont omis l'article dans aucun, mais ils ont rendu constamment par : τὴν ἀρχὴν, καὶ τὴν ἀρχὴν, τὸ πρότερον. Tout le monde sait que le grec des autres parties de l'Ancien Testament diffère pour le style de celui du Pentateuque. Eh bien ! par rapport à l'article, il n'y a presque point de différence. Voici tous les passages : Juges, ch. 18, v. 29. Ch. 20, v. 18, 32. II. Samuel, ch. 7, v. 10. I. Paralip. ch. 15, v. 13. ch. 17, v. 9. Isaïe, ch. 1, v. 26. Ch. 52, v. 4. Jérém. ch. 33, v. 7, 11. Daniel, ch. 8, v. 1. Ch. 9, v. 21. Zacharie, ch. 12, v. 7. Or de ces treize passages, quatre seulement omettent l'article ; ce sont : Juges, ch. 20, v. 18. II. Sam. ch. 7, v. 10. I. Paralip. ch. 17, v. 9. et Zacharie, Ch. 12, v. 7. MM. Glaire et Franck ont donc, ce

semble, dans la version des Septante une preuve suffisante pour pouvoir avancer, que ces traducteurs grecs ont cru que le texte **בְּרֵאשִׁית** n'était point déterminé par l'article. Il est vrai que M. le Rabbïn répond à cela, qu'en hébreu et en grec cette absence de l'article est très-logique ; mais qu'il nous permette de lui répondre à notre tour, que son assertion est un peu trop tranchante, et qu'il pourrait bien recevoir un démenti assez fondé en raisons.

« La version arabe seule, continue M. Cahen, faite au 10^e siècle, ne nous paraît pas une autorité suffisante à l'appui de la version de MM. Glaire et Franck (1). »

MM. Glaire et Franck savent parfaitement de quel poids est dans la critique biblique la version arabe. En la citant ils n'ont voulu montrer qu'une chose, c'est que l'auteur de cette version avait compris que **בְּרֵאשִׁית** était en construction ; or c'est ce dont il est impossible de douter quand on a étudié une quinzaine de jours la grammaire arabe. Après tout, ces dernières preuves alléguées par MM. Glaire et Franck en faveur de leur traduction, ne sont données que comme se-

(1) Page IX.

condaires; il en est une qui tranche toute difficulté aux yeux d'un hébraïsant, c'est que **בְּרֵאשִׁית** ne se trouvant jamais dans la Bible sans un complément, il faut nécessairement lui en donner un ici. Et si cette manière de raisonner, en linguistique n'est pas admissible, c'est alors qu'il n'y a pas de raison pour que la Bible ne devienne pas un logogryphe, dont le mot serait *ad libitum*. M. Cahen poursuit ainsi sa critique.

« **אֵת** (éth) disent ces messieurs (p. 7). »
 « Répond à-peu-près à notre *ce, celui-ci, celui que voilà*; joint aux mots suivans, il signifie « *ce ciel et cette terre tels que nous les voyons aujourd'hui.* » « C'est la première fois que nous voyons donner au mot **אֵת** le sens d'un pronom démonstratif. » Nous vous croyons ici sur parole, M. le Rabbín; mais il ne dépend que de vous de le voir ailleurs que dans le Pentateuque de ces MM. Lisez, W. Gésénius, *Lehrgebäude der Hebr. Sprach.* page 683 et suiv. Leipzig, 1817. Feuillotez encore son *Lexicon man. Hebr. et Chald.* Lips. 1833, pag. 113 et 114, et vous y trouverez: **אֵת** pr. pronomen demonstrativum: *αὐτός*, ipse, -selbst. *Primaria hæc fortius demonstrandi vis gr. αὐτός* plerumque exprimenda rarior est in antiquiore hebraismo, servata tamen in

vita consuetudine, etc. Et un peu plus bas :
 « Vera hæc et primaria vocabuli significatio
 rabbinos non latebat, qui **הֵטֶם** (hétsem), **נֶפֶשׁ**
 (néfesch) explicant, neque aliter Syrorum
 grammatici interpretantur vocabulum **לְ**. In
 lingua arabica respondit **آيَا**, itidem reflexivè
 usurpatum **ضربت آيای** me ipsum verberavi. »
 Ainsi c'est au savant professeur de Halle
 aussi bien qu'à MM. Glaire et Franck, que
 s'adresse le petit compliment flatteur : « Les
 plus simples notions de la grammaire hébraïque
 auraient appris à ces messieurs que **לְ** (**לְ**)
 est une particule qui désigne le régime direct
 ou en général l'objet qui reçoit l'action. »
 Cela est vrai, et si M. Glaire en particulier
 avait lu⁽¹⁾ la grammaire hébraïque qui porte
 son nom, il y aurait vu, page 127, § 481 :
 L'accusatif s'exprime par le signe **לְ**, **לְ**,
 qui ne s'emploie pourtant que devant les sub-
 stantifs déterminés soit par l'article, soit par
 l'état construit, soit par les affixes, ou devant
 les noms propres. Mais que M. le Rabbïn
 nous permette de lui demander en vertu

(1) Nous disons : s'il avait lu lui-même, parce qu'il nous est démontré aujourd'hui qu'il y a des auteurs qui n'ont certainement pas lu, ou au moins qui n'ont pas compris tout ce qu'ils ont fait imprimer sous leur nom.

de quelle loi de la logique, il peut raisonner ici de cette manière. Quoi ! est-ce que le sens de pronom démonstratif donné à **וְאֵל**, exclurait dans cette particule la propriété de désigner le régime direct ? Ce n'est pas du moins l'opinion de W. Gésenius, qui, après avoir avancé positivement que **וְאֵל** était un véritable pronom démonstratif, dit en même temps, que cette particule sert à exprimer l'accusatif, et qu'on la trouve très-souvent mise devant l'objet d'une proposition. « Den accusativ durch das vorgesetzte **וְאֵל**, **וְאֵל**, doch nur bey *bestimmten substantiven*. (Lehrg. p. 680). — Præpositum est... creberrimè objecto propositionis eique definito (Lexic. p. 114.) ».

« Il est vrai de dire, continue M. Cahen, qu'on n'emploie cette particule que lorsque le substantif est terminé par l'affixe, ou bien avec les noms propres (1), cette dernière circonstance prouve évidemment contre l'assertion de MM. Glaire et Franck. » Encore une fausse

(1) C'est sans doute par inadvertance que M. le Rabbin n'assigne que deux cas dans lesquels l'emploi de **וְאֵל** est permis ; car tous les grammairiens enseignent qu'il en est un troisième, celui où le substantif serait précédé de l'article.

conséquence. De ce que **הוא** exprime dans son sens primitif, un pronom démonstratif, il ne s'ensuit nullement qu'on ne puisse point le mettre devant les noms propres. En effet si le raisonnement de M. le Rabbin était juste, il s'ensuivrait nécessairement aussi qu'on ne pourrait jamais faire précéder un nom propre de l'article déterminatif; car le nom propre est assez déterminé par lui-même. Cependant les écrivains sacrés le font très-souvent, et M. Cahen n'ignore pas sans doute les raisons que donnent les grammairiens de cet idiotisme. M. Cahen sait encore aussi bien que nous, que les noms propres chez les Hébreux étaient significatifs, et que sous ce rapport ils se confondaient avec les noms communs ou appellatifs; or dans cette hypothèse rien n'empêche qu'on les fasse quelquefois précéder d'un pronom démonstratif. Enfin, M. le Rabbin, pourquoi n'aurait-on pas pu dire chez vos pères, dans certaines circonstances : ce Caïn, ce Juda, comme nous disons nous-mêmes : ce Scipion, ce César? « Quant à la dernière phrase de la note que nous examinons, *il signifie ce ciel*, etc., nous croyons remarquer ici une méprise sur le sens des paroles d'Aben Esra sur ce passage : **כי על אלה הגראים ידבר**,

mots par lesquels il ne veut que justifier l'article. » En vérité, M. le Rabbin semble faire de faux raisonnemens uniquement pour le plaisir d'en faire. MM. Glaire et Franck ayant donné à אַתְּ la valeur du pronom démonstratif, celui-ci, celui que voilà, ne pouvaient pas sans se montrer inconséquens expliquer autrement qu'ils ne l'ont fait, ces mots אַתְּ הַשָּׁמַיִם וְאַתְּ הָאָרֶץ (éth haschschâmayim veéth bââréts), et l'on ne voit pas sur quoi fondé, il croit remarquer une méprise faite par ces messieurs sur le sens des paroles d'Aben Esra.

Ver. 5. La traduction littérale de ce verset : il fut soir, il fut matin, un jour, n'offrant aucun sens à l'esprit, la plupart des traducteurs ont cherché à l'expliquer en restituant chacun l'ellipse qu'il supposait être la véritable. Or il nous semble difficile d'attacher à ces mots un sens qui soit plus dans le sujet, que celui donné par MM. Glaire et Franck. « Ainsi se passa (fut employé) le soir et le matin de ce jour *encore* unique. » Ce verset cité avec quelque infidélité par M. Cahen, est accompagné de cette remarque. (1) ; « Nous croyons devoir prévenir que

(1) Pages VIII, IX.

les mots entre parenthèses, entre crochets et en italique se trouvent ainsi dans la version que nous citons. » Nous aussi nous croyons devoir prévenir le lecteur que dans leur traduction MM. Glaire et Franck ont eu soin de mettre en italique le mot encore, non exprimé dans le texte, mais regardé par eux comme sous-entendu; et que par conséquent M. le Rabbin n'est pas tout-à-fait vrai; quand il dit que les mots.... en italique se trouvent ainsi dans la version de ces messieurs qu'il cite.

Ver. 11. לְמִינֵוּ (lemînô). MM. Glaire et Franck ayant dit que la particule לְ, ne signifiait jamais *selon*, leur adversaire répond : « Cependant ce sens du לְ nous paraît évident dans un grand nombre de passages, surtout Genèse, ch. 10, v. 31, quoique ces messieurs aient singulièrement torturé ce passage pour y traduire le לְ par *avec* (1). » Il n'est pas si clair, que ces messieurs aient torturé ce passage; le vrai sens au contraire du לְ dans ce verset, dans le suivant et plusieurs des précédens, est assez évidemment celui de *avec*; car il s'agit dans tout ce chapitre 10 des descendans des trois fils de Noé,

(1) Page X.

lesquels se répandirent sur la terre avec leurs familles respectives ; et c'est pour y donner au ל le sens de *selon*, qu'il faut le torturer. Le seul exemple spécieux, qui semble militer en faveur de la signification de *selon* a été cité par W. Gésenius ; mais que M. le Rabbîn veuille bien lire attentivement la note de ces messieurs, et qu'il nous dise ensuite s'ils n'ont pas suffisamment réfuté la preuve qu'on pourrait tirer de cet exemple. — M. Cahen ajoute : « D'ailleurs le mot מין (mîn), tels qu'ils le prennent, ne peut nullement convenir au ch. 7, v. 14 ; car le v. 16 serait alors une répétition inutile. » Le savant critique n'a pas songé que son raisonnement supposait bien peu de connaissance dans la manière de narrer des écrivains sacrés. Il y a ici comme généralement dans tous les récits d'objets détaillés, un résumé de tous ces objets ; ce résumé se trouve dans le verset 16 ; et comme un résumé ne se fait qu'en termes exprimant des généralités, et qu'en conséquence l'historien n'a pas parlé nommément dans ce vers. 16, d'animaux, d'oiseaux, de reptiles, il n'a donc pas pu employer l'expression de למינה (lemînâ), למינהו (lemînêhou) qui est toute-à-fait spéciale à chacune des classes de ces

êtres animés, mais il a dû se servir de termes génériques équivalens : or ces termes génériques sont זכר ונקבה (zâchâr ou neqevâ) mâle et femelle. Ainsi ce verset 16, offre, selon nous, une nouvelle preuve incontestable que le sens de ce qui ressemble, c'est-à-dire de femelle par rapport au mâle, quand il s'agit d'animaux, est le seul vrai et le seul naturel.

Ch. 2, v. 4. אלה תולדות השמים והארץ (éllé thôledôth haschsamayim vehââréts) voici ce qu'ont produit les cieux et la terre. Telle est la traduction de MM. Glaire et Franck; voici la critique de M. Cahen: « MM. Glaire et Frauck justifient leur traduction du mot תולדות (tôledôth) par la racine du mot הוליד (hôlid), engendrer, donner naissance, produire. Et ils trouvent la signification qu'ils donnent à ce mot, nouvelle: bizarre, oui; nouvelle, non (1). » Encore une citation non fidèle. Ces messieurs n'ont pas dit qu'ils trouvaient cette signification nouvelle; voici leurs propres paroles: et qui paraît tout-à-fait nouvelle, ce qui est bien différent. Ils n'ignorent pas que tous les Lexicographes rendent תולדות dans plusieurs passages par

(1) Page X.

generatio, posteritas, posteri, etc. Et quoique ici même, Aben Esra et Vatable aient expliqué ce mot par : ce que les cieus et la terre ont produit, on peut dire avec vérité que cette signification paraîtra tout-à-fait nouvelle (dans ce passage-ci bien entendu) au commun des lecteurs (1).

MM. Glaire et Franckayañt nié que תולדות signifiât jamais origine, histoire, M. Cahen répond pour les réfuter : « Voici douze passages pour un, où תולדות a le sens qui est ici si dédaigneusement rejeté ; c'est Nomb., ch. 1, v. 20 à 24! » Il nous semble que le savant critique n'a pas été fort heureux dans le choix de ses douze passages. Les concordances de Calasio, de Buxtorf et le Lexique de W. Gésénius rendent le תולדות de ces passages par : générations, posteri. Mais pourquoi recourir à des autorités étrangères? M. Cahen lui-même ne l'a pas traduit dans ces endroits par : histoire, ou origine, mais par : naissances. Et si M. le Rabbin était tenté de s'écrier que ce sont là de vaines arguties,

(1) Nous tenons de M. Glaire que plusieurs personnes lui ont reproché cette signification, comme une nouveauté, dès l'apparition même de son prospectus, où se trouve ce passage.

et que origo, historia, sont au fond des synonymes de generationes, posteri, nous lui répondrions, que s'il en était ainsi, W. Gésenius n'aurait pas pris le soin de les distinguer, et que d'ailleurs ces mots expriment des idées bien différentes. M. Cahen continue ainsi sa critique :

« Sans doute que תוליד signifie engendrer; mais qu'est-ce que le ciel a engendré, produit? Il ne faut pas beaucoup d'effort pour voir qu'il s'agit ici moins de ce que le ciel a produit, que de la manière dont le ciel et la terre ont été produits. » Très-bien quand on traduit תולדות par l'origine, l'histoire; mais dans le sentiment d'Aben Esra, de Vatable, de MM. Glaire et Franck, c'est toute autre chose. Il ne faut pas beaucoup d'effort pour voir que le raisonnement de M. le Rabbin suppose ce qui est en question.

MM. G. et F. ont avancé que ce ch. 2, v. 4 et suiv. ne renfermait pas l'histoire déjà racontée dans le chapitre précédent, comme l'ont cru faussement Eichornn et autres, qui ont voulu inférer de là, que la Genèse était l'ouvrage de plusieurs auteurs, et leur adversaire répond pour les réfuter: « Eichornn (Introd. à l'Ancien Testament, tome 2, p. 245 et 416, édition de Reutlingen, 1790) dit effecti-

vement que Moïse a composé la Genèse sur d'anciens documens; et son opinion est établie sur des preuves bien plus solides que des arguties sur le mot תולדות! Avant de dire que Eichornn soutient son opinion *faussement*, il aurait fallu réfuter les preuves sur lesquelles elle repose. C'est ce que ces messieurs n'ont pas fait. » Nous en demandons pardon au docte Rabbīn; mais Eichornn et les autres critiques que ces messieurs combattent ne se sont pas bornés à dire que Moïse avait composé la Genèse sur d'anciens documens; ils ont prétendu de plus, que ce 2^e chapitre n'offrait que l'histoire du 1^{er}, laquelle différerait seulement dans la forme, parce qu'elle était tirée d'un second fragment composé par un autre auteur sur le même sujet, l'auteur de la Genèse ayant voulu recueillir et réunir ensemble tout ce qui avait été composé jusqu'à son temps sur la formation du monde, et ils ont essayé de justifier leur sentiment par la suscription אלה תולדות. C'est du moins ce qu'a compris comme nous Rosenmüller, qui, après avoir analysé cette opinion dans ses Scholies, ajoute: « Quæ conjectura unice nititur falsâ interpretatione vocabuli תולדות; ea igitur sublata concidit etiam illud, quod

ipsi superstructum est. Præterea vix credibile est, conjunxisse Mosen, (aut quemvis alium, qui hunc librum composuerit, duorum scriptorum idem argumentum tractantia, sed in nonnullis sibi invicem repugnantia monumenta, nisi sumamus, illius consilium fuisse; varias de rerum ortu opiniones referre, quod nemo facile sibi persuadeat. (*Schol. in Genes. p. 92. Lipsiæ 1821*). » Ainsi les réflexions de M. Cahen ne sont pas seulement mal fondées, mais elles peuvent faire penser qu'il n'a pas même bien saisi l'état de la question.

Ver. 7. **עַף** (hâfâr). MM, G. et F. ont traduit ce mot par : limon, ajoutant en note, qu'ils l'ont rendu ainsi faute d'autre terme; et M. Cahen remarque : « Nous trouvons dans le *Lex. man. heb. et chald.* de M. Glaire **עַף** rendu par *pulvis* (1). » Cela est vrai; mais que doit-on conclure de là? que, comme bien des lecteurs auraient pu prendre ce terme poussière, pour des grains de poussière; ce qui est son sens le plus ordinaire, mais ce qui n'est pas celui de l'hébreu **עַף**, M. Glaire a voulu être plus précis ici que dans son Lexique, où il s'est borné à indiquer les significations, telles que les donnaient les

meilleurs Lexicographes, qu'il n'a fait qu'analyser (1).

Ver. 24. וְהָיוּ לְבֶשָׁר אֶחָד (vehâyou lebâscâr éhâd) et tous deux deviennent comme un seul et même corps. Cette traduction de MML. G. et F. accompagnée de cette note : « Elle (l'Écriture) nous montre que la femme tirant son existence de l'homme, doit rester attachée à lui par un lien indissoluble, » a inspiré à leur adversaire la réflexion suivante : « Voilà une idée catholique contre le divorce, que permet cependant la loi de Moïse; voy. Deutéronome,

(1) M. Cahen semble mettre beaucoup d'importance à faire remarquer, que M. Glaire traduit plusieurs mots dans le Pentateuque autrement qu'il ne l'a fait dans son *Lexique hébreu*. M. Glaire doit lui savoir gré de ce soin; car M. le Rabbin atteste par-là, que M. Glaire fait nombre parmi les hommes qui sont susceptibles d'apprendre quelque chose, et qui se montrent dociles aux leçons de l'expérience. Gésenius, entre autres, émet presque à chaque page de son *Lexique hébreu-latin* qui porte pour épigraphe : *Dies diem docet*, de nouvelles opinions qui réfutent celles qu'il avait soutenues précédemment, M. Cahen lui-même, comme le lecteur a pu le remarquer, et comme il aura occasion de le remarquer encore, manifeste dans l'Avant-Propos de son VI^e volume des opinions opposées à celles qu'il a émises dans ses volumes précédens.

ch. 24(1). » Que M. Cahen nous permette, avant de lui répondre directement, de citer en entier et la traduction de ce v. 24 et la note de ces messieurs : « C'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère, et s'attache à sa femme, et tous deux deviennent comme un seul et même corps. — על-כך (hal-ken). L'Écriture fait découler de cette création de la femme formée de l'homme leur état social; elle nous montre que la femme, tirant son existence de l'homme, doit rester attachée à lui par un lien indissoluble; pendant que les animaux qui ont été créés, comme nous l'avons fait observer dans la note du chap. 1, vers. 21, mâle et femelle, indépendamment l'un de l'autre, ne sont soumis ni à la loi de la sociabilité, ni à celle de la dépendance mutuelle. » Les Protestans ont toujours enseigné, aussi bien que les Catholiques, que le mariage dans son état primitif était indissoluble, et le divorce tout-à-fait contraire à sa première institution. M. le Rabbïn peut s'en assurer en lisant leurs commentaires, et surtout ce passage de J. Leclerc, que nous reproduisons ici pour sa commo-

(1) Page XI.

dité : « Si hebræa gens, cum legem accepit, eo animo fuisset, ut quidquid sibi à Deo imponeretur observatura esset, *divortia* planè vetuisset Deus, quippè non modò *primæ conjugii institutioni contraria*, sed summoperè humanæ societati noxia. » Quant à la législation mosaïque sur ce point, faut-il que ce soit nous, qui apprenions, ou rappelions à un Rabbin, que les anciens Hébreux achetant les femmes dont ils faisaient leurs épouses, et se persuadant que par-là même ils avaient sur elles une autorité absolue, au point de pouvoir les répudier à volonté, ce préjugé avait introduit chez les Juifs l'usage et, par suite, l'abus même du divorce poussé jusqu'à l'excès; et que Moïse ne pouvant détruire ce mal, prit les moyens les plus propres à l'atténuer, en mettant toutes les restrictions possibles à la faculté qu'avait le mari de renvoyer sa femme. « Les rabbins, tout relâchés qu'ils sont sur le divorce, dit la Bible de Vence, remarquent que les plus sages et les plus pieux de leur nation n'ont point usé de l'indulgence de la loi sur cet article, ou qu'ils l'ont fait avec de grandes précautions et beaucoup de réserve, surtout avec leur première femme qu'ils appellent avec l'Écriture *l'épouse de leur jeunesse*. Celui qui répudie sa première femme fait ré-

pandre des larmes même à l'autel, dit le rabbin Eliézer. On cite aussi parmi les maximes du rabbin Ben-Sira, cette sentence : *Rongez l'os qui vous est tombé*, c'est-à-dire demeurez avec la femme que vous avez d'abord épousée (1). »

Ch. 3, vers. 8. וישמעו את קול ידוה מתהלך (vayyischmehou éth-qól ye-hôvá élôhîm mithhallêch baggâm lerouah hayyôm), mais ayant entendu le bruit des pas de l'Éternel Dieu qui se promenait dans le jardin, vers le déclin du jour, etc. M. Cahen oppose à cette traduction, la sienne qu'il appelle littérale : « Ils entendirent la voix de l'Éternel Dieu parcourir le jardin du côté de l'orient (2) ; » et il ajoute : « La seule comparaison des versions aurait pu nous suffire ; mais il y a de plus une autre inadvertance, c'est d'avoir fait rapporter מתהלך (mithhallêch) à Dieu, tandis que ce mot se rapporte à קול (qól) ; on n'a qu'à consulter le bon sens et les accents toniques. » Ainsi les Septante, saint Jérôme, et même, si nous en croyons leurs

(1) *Dissertation sur le Divorce*, tom. 4, pag. 56, cinquième édition.

(2) Page XII. — Nous avons déjà fait observer que la traduction de לרוח היום par *du côté de l'Orient*, était un vrai contre-sens.

traducteurs, Onkèlos, les auteurs des versions syriaque et arabe n'ont sans doute pas consulté le bon sens, puisqu'ils ont fait rapporter, comme MM. G. et F. **בְּזִמְרָה** à Dieu et non à **קָל**. Il faut bien encore que J. Buxtorf, Le Clerc, M. Polus, D. Michaëlis, Chais, Dathe, Vater, de Wette, Rosenmüller, Gésenius, etc., etc., n'aient consulté ni le bon sens, ni les accens toniques, puisque tous se sont aussi avisés de faire rapporter, comme ces messieurs, **בְּזִמְרָה** à Dieu et non à **קָל** (1). Mais comment se fait-il que tant d'auteurs qui n'ont jamais passé pour des hommes privés de sens, et qui d'un autre côté se sont rendus si habiles dans la science hébraïque, se soient si bien entendus ici;

(1) Le seul point sur lequel ne s'accordent pas ces auteurs, et les mille autres, qui, comme eux, n'ont consulté ni le bon sens ni les accens toniques, c'est quand ils expliquent le mot **קָל**, qui signifie tantôt *voix* et tantôt un *bruit* quelconque. Comme le texte ne dit nullement que Dieu eût déjà parlé, et qu'il ne le fait parler qu'au verset suivant, beaucoup d'interprètes prétendent qu'on doit traduire ici ce mot par *bruit*; et qu'il ne peut s'entendre que du bruit de la marche ou des pas de l'Éternel, qui, pour se rendre sensible à nos premiers parens, avait sans doute pris une forme humaine de même qu'il le fit plus tard en faveur d'Abraham (Gen. ch. 18).

pour pécher tout à la fois et contre le bon sens et contre les accens toniques? S'il était prouvé que M, le Rabbin qui sait apprécier les immenses travaux des savans allemands, avait lu ces auteurs avant de faire sa réflexion, il serait vrai de dire, que jamais un ton si tranchant n'a régné dans les notes de MM. G. et F.

Ver. 24. הכרבים ואת להט החרב המתהפכת (hakeruvîm veéth lahat habérév hammith-happéchéth.) Les chérubins armés de glaives flamboyans qu'ils brandissaient. « Qui a jamais songé, s'écrie ici M. Cahen, à rapporter המתהפכת *qui tourne*, au mot כרבים *chérubins* (1)? » Nous répondons hardiment que ce n'est pas ces messieurs, puisqu'ils n'ont pas traduit המתהפכת (hammith-happéchéth) par qui tournent, tournans, mais qu'ils ont rendu l'expression hébraïque qui a un sens neutre par un verbe actif, brandir.

Ch. 4, v. 1. והאדם ידע (vehââdâm yâdah). Cependant Adam avait connu. MM. G. et F. ont fait sur ce prétérit ידע (yâdah) employé ici au lieu du futur conversif, une observation purement grammaticale, qu'ils ont

(1) Page XIII.

reproduite dans un grand nombre de passages analogues, où il n'est question d'aucun dogme religieux; et M. Cahen que poursuivent les terreurs du catholicisme, et qui se met ordinairement au-dessus des lois auxquelles est soumise la langue hébraïque, ne pouvant s'imaginer que ces messieurs s'arrêtent à de pareilles bagatelles, tronque une de leurs phrases pour en extraire ces mots: « La conception de *Cayin* date du moment même où nos premiers parens mangèrent du fruit défendu, » puis il s'écrie: « C'est encore une insinuation qui n'échappera à aucun lecteur impartial; il s'agit de rattacher la conception au péché originel; il n'y a pas de trace de tout cela dans le texte; la tradition catholique a seule pu inspirer cette note. Que serait donc devenu, sans le péché, le verset 28 de la Genèse: *Croissez et multipliez* (1)? » Oui, il a fallu que M. le Rabbïn eût les sens bien troublés par cette terreur panique du catholicisme, pour raisonner de la sorte. Car faire dater la conception de Cayin du moment de la prévarication de nos premiers parens, est toute autre chose, que rattacher

(1). Page. XIII.

la conception au péché originel ; si c'était tout un, M. le Rabbïn aurait raison de s'écrier, « que serait donc devenu sans le péché, le verset 28 de la Genèse : *Crôissez et multipliez?* » Il n'y a pas un seul mot dans la note de ces messieurs, qui insinue en aucune manière, que sans le péché d'Adam, il n'y aurait pas eu de conception, et que le genre humain eût été borné à deux individus. Quant à la tradition sur le péché originel, quoique ces messieurs n'en aient rien dit, elle est en effet une des plus catholiques ou universellement répandues, que l'antiquité nous ait léguées.

Ch. 6, v. 14, כִּפֶּר (bakkôfer) d'une couverture. Il semble que MM. G. et F. ont assez bien justifié cette traduction. Leur docte adversaire qui n'a rien dit pour la réfuter, cite cependant cette partie de leur note : Tous les traducteurs donnent à כִּפֶּר (kôfer) le sens de *poix* ou de *bitume*, et font ici de כָּפַר (kâfar) un verbe dénomiatif, mais c'est par présomption plutôt que sur des raisons d'étymologie ; » et ajoute immédiatement après : « Voilà ce qui s'appelle connaître les formes de la dialectique ! Au reste, voy. Lex. de M. Glaire, p. 164, où כִּפֶּר est rendu par

pix (*poix*) (1). » Quand on a lu la note de ces messieurs dans leur propre ouvrage, et qu'on la compare avec la citation qu'en fait ici M. Cahen, on est tenté de s'écrier : voilà ce qui s'appelle avoir de la bonne foi dans les citations ! MM. G. et F. ne se sont pas bornés dans leur note à cette simple assertion : c'est par présomption plutôt que sur des raisons d'étymologie, mais ils ont ajouté en preuve immédiatement après : « Car cette racine et tous ces dérivés signifient partout, tant au propre qu'au figuré, *couvrir* et *couverture* (2). »

Ch. 8, v. 11. תָּרַף (târaf). Voici sur ce mot la note de MM. G. et F. telle qu'elle est dans leur propre ouvrage : « תָּרַף *mâché*, de la racine תָּרַף *déchirer, mâcher*. On ne com-

(1) Page XIII.

(2) M. Cahen n'ayant point cité un raisonnement, mais seulement une assertion de MM. Glaire et Franck, a-t-il pu dire : « *Voilà ce qui s'appelle connaître les formes de la dialectique !* » sans violer lui-même ces formes ? Il nous semble, que dans le langage ordinaire de la logique, on dit bien d'une simple assertion qu'elle est *fausse, erronée*, mais non point qu'elle pêche contre les formes de la dialectique. Nous avons cité plusieurs raisonnemens de M. le Rabbin, auxquels son exclamation s'appliquerait peut-être mieux.

prend pas pourquoi Gésenius s'efforce de trouver à cette racine une signification qui lui est si étrangère, en voulant la rapprocher de טרדה dont la signification d'*être frais, récent*, n'est rien moins que prouvée. » Ici M. Cahen non seulement tronque la note de ces messieurs, en supprimant dans sa citation la première partie (1), qui montre jusqu'à l'évidence qu'ils reconnaissent avec tout le monde dans טרף (târaf) la signification de déchirer; mais encore il substitue aux mots être frais, récent, ceux-ci, déchirer, arracher; ce qui rend l'attaque de ces messieurs contre l'opinion de Gésenius tout à la fois sans objet, (puisque ce lexicographe a traduit טרף (târaf) par *recens*,) ridicule et niaise. Et c'est après une telle citation que M. Cahen demande « comment faut-il donc traduire טרפה לא טרף יוסף Gen., ch. 31, v. 39, et טרף יוסף ibid. ch. 37, v. 33? » En vérité, M. le Rabbin, si vous n'étiez pas juif, certaines gens vous crieraient ici oh! le jésuite!..... Voltaire, il est vrai, faisait souvent ainsi ses citations; mais le siècle de Voltaire est déjà bien loin de nous, et dans le nôtre, on ne fait guère fortune par des moyens semblables.

(1) Page XIV.

Ch. 12, v. 6. וְהִכְנַעְנִי אֶזְבָּרֶט (vehakkenahani az bâârêts), le kenahanéen était alors dans ce pays. L'explication de ce passage donnée par MM. G. et F. paraît assez vraisemblable, pour qu'ils aient pu ajouter: « On voit par là combien est peu fondée l'opinion de ceux qui ont voulu par ce passage contester l'authenticité de la Genèse. » Et nous sommes persuadé que si Aben Ezra avait pu lire cette explication, surtout s'il l'avait comparée avec la réflexion qu'a faite M. Cahen dans la Bible sur ce même passage, il ne l'aurait pas trouvée si méprisable; ce n'est pas à ces messieurs qu'il aurait dit: quand en pareille circonstance on n'a rien de plus à produire, il faut avoir la sagesse de se taire דְּמִשְׁכִּיל יָדָם *sapientia sat* (1)!

Ch. 16, v. 2. אִבְנָה מִמֶּנָּה (ibbané mimmennâ) ne peut pas se rendre littéralement en français, disent MM. G. et F., mais il se rendrait très-bien en allemand par *ich werde durch sie* (2)

(1) Nous avons fait remarquer un peu plus haut la note bizarre de M. le Rabbin sur ce passage.

(2) MM. Glaire et Franck ont mis à profit dans leur *errata*, la remarque qu'a faite M. Cahen sur *ihv et paar*, mis par eux pour *sie et bar*. Si de telles fautes échappées par inadvertance prouvaient que l'allemand n'est

bekindert werden, » et leur docte critique remarque : « Quant au mot *bekindert*, ce n'est pas non plus, que nous sachions, de l'allemand classique. » Mais il ne s'agit pas de l'allemand classique; il s'agit seulement de savoir si ce terme rend exactement l'idée du verbe hébreu. Aurait-on bonne grâce, par exemple, de reprocher au savant orientaliste, M. Munk, de faire usage d'un français qui n'est pas classique, lorsqu'il s'efforce avec tant de succès de reproduire dans son essai d'une traduction des séances de Hariri, l'expression, la tournure de phrase, la rime même de l'original arabe (1)?

Ver. 11. **כי שמע יהוה אל עניך** (ki schâmah yehôvâ él-honyêch), car l'Eternel a entendu tes cris. MM. G. et F. ont trop bien établi la signification de **עניך** (honyêch) ainsi que

pas très-familier à ces messieurs, nous engagerions M. le Rabbin à se familiariser un peu plus lui-même avec le Français et l'Hébreu.

(1) Voyez le Journal Asiatique, décembre 1834, page 554, où M. Munk remarque que déjà avant lui M. Rückert, s'était permis dans un ouvrage analogue au sien, des expressions un peu forcées. Des personnes qui ont lu le livre de M. Rückert m'ont dit qu'on y trouvait en effet beaucoup de mots inusités dans l'allemand classique.

celle de la racine ענה (hânâ), pour qu'il soit nécessaire de les justifier sur ce point. Nous nous bornerons à relever une erreur, qui est échappée ici à M. Cahen, il dit : « D'ailleurs ענה n'est pas ici le régime direct de שמע (schâma), il est précédé de אל (él) qui est une préposition; aussi avons-nous rendu cette préposition par une préposition équivalente (1). » Oh! M. le Rabbin, est-ce bien vous qui avez écrit ces lignes? Lisez, de grâce, quelques pages d'une grammaire générale, et vous rectifierez vos idées sur la nature des régimes direct et indirect; mais en attendant, souffrez que je vous fasse observer que la préposition אל n'empêche nullement que l'action exprimée par le verbe שמע, ne retombe directement sur ענה; mais que cette particule ne fait ici que modifier la signification du verbe. Ainsi שמע avec l'accusatif signifie percevoir un son (*audire*), et avec אל tendre l'oreille vers, prêter l'attention à (*auscultare, attendere ad*), et par suite exaucer (*exaudire*); règles élémentaires, que vous trouverez au reste plus amplement développées dans les diction-

(1) Page XV. — M. Cahen a traduit ainsi ce passage : « Car l'Éternel t'a entendue dans ta misère. »

naires et les grammaires hébraïques. Un seul mot cependant encore. Si ענין était le régime indirect de שמע, le mot קול (qôl) le serait nécessairement (ch. 21, v. 17) dans la phrase כִּי שָׁמַע אֱלֹהִים אֶל קוֹל הַנְּעָר (ki schâmah élôlîm él-qôl hannahar); cependant, monsieur, vous n'avez pas rendu cette phrase par : car l'Eternel a entendu le jeune homme dans sa voix ; mais par : car l'Eternel a entendu la voix du jeune homme (1).

Ver. 12. פָּרָא אָדָם (péré âdâm). Sans chercher à justifier la signification de plein de courage et d'audace, donnée par MM. G. et F. au mot פָּרָא (péré), nous dirons seulement qu'elle cadre mieux avec l'ensemble de la bénédiction prophétique de l'Ange, et qu'elle caractérise mieux la nation arabe que celle d'âne sauvage ou d'homme farouche, qui ne convient qu'aux Bedouins ; et nous nous bornerons à quelques observations grammaticales, qui ne sont pas au-dessus

(1) « N'est-il pas singulier, dit M. Cahen dans cette même critique, parlant de M. Glaire, de voir des gens si peu sûrs de ce qu'ils disent, régenter les plus célèbres hébraïsans, les philologues les plus distingués ? » M. le Rabbin est-il plus sûr de ce qu'il dit lui-même ? Ne régente-t-il pas un peu plus que M. Glaire ; et le fait-il à si bon droit ?

de notre portée. Ces messieurs ayant avancé que la seule construction de פרא אדם nous montrait un adjectif dans פרא, le docte Rabbïn répond : « Nous dirons que c'est justement à cause de la construction qu'on ne peut prendre ici פרא comme adjectif de אדם; car tout hébraïsant sait que les adjectifs en hébreu se placent toujours après le substantif (1). » Remarquons d'abord qu'il n'est pas vrai que les adjectifs en hébreu se placent toujours après le substantif. Tous les grammairiens enseignent au contraire qu'ils se mettent avant le substantif, quand ils forment l'attribut de la proposition. C'est sans doute l'ignorance ou l'oubli de cette règle de syntaxe, qui a fait faire à M. le Rabbïn des contre-sens dans la version qu'il a donnée dans son Cours de Lecture hébraïque, des deux passages : חנון ורחום יהוה (hannoun verahoum yehôvâ), Ps. 111, v. 4; חנון ורחום וצדיק (hannoun verahoum vetsaddiq), Ps. 112, v. 4., en traduisant par : le miséricordieux, et plein de grâce l'Eternel; et : le miséricordieux, plein de grâce, le juste (2).

(1) Page XVI.

(2) La traduction de M. Cahen suppose en effet que dans le premier de ces deux passages חנון, רחום ad-

Mais revenons à פרא אדם. Il faut nécessairement que de ces deux mots l'un qualifie l'autre ; or אדם ne peut pas qualifier פרא ; car dans ce cas on serait obligé de traduire un âne homme, ou un onagre humain ; ce qui n'est pas admissible ; il faut donc que פרא qualifie אדם, ou, en d'autres termes, qu'il soit son adjectif. Voici après tout une autorité bien plus forte que nos raisonnemens, celle de M. Cahen lui-même, qui après avoir rendu dans sa traduction française פרא par l'adjectif farouche, ajoute en note : « פרא est

jectifs qualifiant simplement עשה forment avec ce substantif le sujet du verbe עשה (hâçâ), *il a établi*, qui précède ; et que dans le deuxième les trois adjectifs forment aussi le sujet de זרח (*zarah*) *il a brillé* ; tandis que dans le premier passage, חנון רחום sont l'attribut d'une proposition nominale, dont le sujet est יהוה ; et que dans le deuxième les trois mots צדיק, רחום, חנון forment l'attribut d'une proposition isolée, également nominale, dont le sujet, יהוה, et le verbe substantif sont sous-entendus. L'absence de l'article déterminatif aurait dû, ce semble, faire éviter ces contre-sens à M. Cahen. Le vrai sens de ces phrases est donc *l'Eternel est plein de grâce, et de tendresse, et l'Eternel est plein de grâce, de tendresse et de justice*. Cette phrase, espèce de refrain, est tout-à-fait semblable à cette formule qui revient si souvent dans le Coran, à la fin des versets : *والله غفور رحيم* or *Dieu est clément et miséricordieux*.

aussi le nom de l'âne sauvage, de l'onagre. »
 Le mot *aussi* prouve évidemment que le docte Rabbin reconnaissait tout le premier que פרא était pris comme adjectif, même dans ce passage (1).

Ch. 18, v. 8. MM. Glaire et Franck traduisent חמאה (hémâ) par : lait de vache, et חלב (hâlâv) par : lait de brebis, et appuient leur traduction sur l'expression des vers. 13 et 14 du ch. 32 du Deut. חמאת בקר וחלב צאן (hémath bâqâr vahalév tsôn); ils justifient celle de חלב (hâlâv) en particulier en disant : « c'est ce dernier qu'on pourrait appeler avec plus de raison et plus de vérité *lait épais*,

(1) En reproduisant ici sa note de la Genèse, M. Cahen a soin de retrancher le mot fatal *aussi*, afin sans doute, de donner à sa critique quelque fondement. Il ajoute : *puisque la littéralité était impossible ici*. Mais la littéralité dans ce passage n'était pas plus difficile pour lui, que dans un grand nombre d'autres qu'il a rendus d'une manière obscure, inintelligible même, par l'effet d'une littéralité poussée à l'excès. Car si פרא n'est réellement qu'un substantif signifiant l'onagre, M. Cahen n'a pas dû le rendre autrement dans sa version, puisqu'il dit lui-même dans sa critique de ce passage : « Et lorsqu'on traduit la Bible faut-il par convenance pour la langue dans laquelle on traduit, changer la valeur des mots du texte? »

puisque l'étymologie même nous l'indique ; sa racine חלב (hâlav) signifiant *être gras*, témoin חלב (hêlev) *graisse*, qui en vient aussi (1). » Et M. Cahen répond : « Mais qui ne voit pas que là (dans le passage du Deut.) c'est le parallélisme seul qui commande cette expression poétique (2) ? » A merveille, M. le Rabbini ! parfaitement trouvé ! mais cependant le parallélisme, quelque exigeant qu'il soit, n'aurait-il pas permis, que pour sauver le véritable sens des mots, l'auteur sacré eût placé חמאה devant צאן et חלב devant בקר ? Et puis, comment se fait-il que si le sens rigoureux de חלב n'est pas : lait de brebis et de chèvre, on le trouve toujours employé (quand il s'agit du lait des animaux, bien entendu) pour le menu bétail, et pas une seule fois pour le gros ? M. Cahen continue : Et la preuve que חלב ne signifie pas seulement *lait de brebis et de chèvre*, c'est que גמולי מחלב עתקי מושדים, Isaïe, ch. 28, v. 9, s'applique nécessairement au lait de la femme qui nourrit son enfant. » Mais où donc MM. Glaire et

(1) Les Lexicographes de ces derniers temps recourant à l'arabe حليب le lait est épais, traduisent l'hébreu חמאה par *lait épais, crème du lait*.

(2) Page XVII.

Franck ont-ils avancé que חלב signifiait seulement lait de brebis et de chèvre? Ce n'est certes pas dans ce passage où ils n'ont évidemment pour but que d'établir la signification primitive de ce mot en en assignant la racine même, et de l'appliquer au menu bétail. Ainsi le mot seulement est de l'invention de M. Cahen. Le docte adversaire poursuit sa critique. « Prov. ch. 27, v. 27, nous lisons חלב עזים *du lait de chèvre*; si le premier mot avait déjà seul cette signification, à quoi servirait le second? » Si M. le Rabbin était comme nous un simple écolier, nous répondrions directement à ce raisonnement; mais nous nous contentons de lui proposer celui-ci; il nous dira ce qu'il en pense. M. Cahen dit dans ses notes du Deutéron., ch. 32, v. 9, et de Josué, ch. 17, v. 5: « חבל au propre, *une corde* dont les anciens se servaient pour mesurer la terre..... חבל-חבלי *corde, portions mesurées avec des cordes.* » Ps. 78, v. 55, nous lisons « חבל נחלה (hévé^l nahalâ) *corde de portion*; » si חבל (hévé^l) avait déjà seul cette signification, à quoi servirait נחלה (nahalâ)? — « D'ailleurs, ajoute M. Cahen, on lit dans le verset précédent ואל הבקר רץ אברהם *Abraham courut vers les bestiaux*, et l'on sait que בקר ne se dit que

du gros bétail, tel que bœufs, vaches, etc.». Quoi, M. le Rabbin! de ce qu'Abraham courut vers les gros bestiaux pour y choisir un jeune bœuf, et le faire apprêter, il suit qu'Abraham a pris nécessairement le חלב (hâlâv) du בקר (bâqâr), troupeau de gros bétail, et que par conséquent חלב ne peut pas signifier lait de brebis et de chèvre! Voilà ce qui s'appelle connaître les formes de la dialectique! — Enfin M. Cahen termine ainsi la critique de ce passage: « Pour montrer toute l'absurdité de la traduction de MM. Glaire et Franck, nous citerons encore le verset 33 du ch. 30 des Proverbes מִיץ חֵלֶב מֵעֵץ חֶמְדָּה נִצְיָא חֶמְדָּה *en pressant le lait on produit le beurre*; car nous soutenons que חֶמְדָּה signifie quelquefois *du beurre*, quoique généralement il se prene pour *la crème*; mais חֵלֶב qui a jamais fait sur le sens de ce mot une distinction aussi pédantesque que mal fondée? » Nous craignons fort que plus d'un lecteur ne range les mots absurdité, pédantesque dans la classe de ces paroles amères par lesquelles les discussions littéraires ne devraient pas, comme l'a si bien dit M. Cahen, être déshonorées (1). Quant au passage des Proverbes, tous les

(1) Page XXIV.

interprètes conviennent qu'il est bien difficile de savoir au juste la pensée de l'auteur sacré; mais nous croyons, nous, que la traduction qu'ils en ont donnée, n'a pas peu contribué à rendre cette pensée insaisissable. Voici à-peu-près comment M. Glaire l'a expliqué à ses élèves, après l'avoir traduit littéralement par : la pression du lait épais fait sortir un lait clair. « Cette traduction qui s'éloigne des versions ordinaires nous a paru beaucoup plus conforme; 1° au vrai sens des termes, puisqu'on ne saurait attacher à la racine inusitée חָלַב (hâlav) et à son dérivé חֵלֵב (hélév) d'autre sens que celui d'être *gras, graille*, et au figuré *fertilité*; 2° à la nature des choses, étant évident que tout suc exprimé est moins dense, moins épais que la matière dont on l'exprime; tel le suc d'un fruit, etc.; 3° au contexte; car il paraît assez clairement que le but général de l'auteur des Proverbes dans ce passage, est de recommander la douceur et la clémence, en faisant ressortir les inconvéniens d'une conduite opposée; c'est donc, à ce qu'il nous semble, entrer assez bien dans sa pensée et l'exprimer assez fidèlement, que de traduire : *en pressant le lait gras, épais, on n'en fait couler que du lait clair, du petit lait; en pressant le nez on n'en fait*

sortir que du sang, et en provoquant la colère (littéralement en pressant les deux narines), on ne produit que des querelles et des contestations. Mais qu'on traduise ainsi la première phrase du texte : en pressant le lait on produit le beurre ou le fromage, ou la crème, la pensée de l'auteur échappe, et l'on cherche vainement le sens de sa comparaison. »

Ver. 11. חרל ליהות לשרה ארח כנשים (hâdal libyôth lescârâ ôrah kannâschîm). Et Scârâ en particulier avait depuis long-temps passé l'âge de la maternité. — C'est ainsi que MM. Glaire et Franck ont rendu le texte, et M. Cahen de s'écrier : Nous le demandons à tout homme de bonne foi, est-ce ainsi qu'on traduit la Bible (1) ? » Tout homme de foi, c'est du moins notre opinion, trouvera que ces messieurs ont rendu très-fidèlement, mais d'une manière chaste, le sens de l'hébreu. Voici la version de M. le Rabbî : L'ordinaire des femmes avait cessé chez Sarâ. » Plus d'un lecteur peut-être préférera, comme nous, celle de MM. Glaire et Franck.

« Nos lecteurs, dit M. Cahen (2), n'appren-

(1) Page XVII.

(2) Page XVIII.

dront pas sans étonnement qu'en plusieurs endroits on a presque textuellement copié notre version; par exemple, ch. 2, v. 5 et 7, ch. 3, v. 5. ch. 6, v. 12, ch. 9, v. 27, etc. » Les lecteurs de M. Cahen savent, sans doute, qu'il est, dans tous les auteurs qu'on traduit, un grand nombre de passages qu'on ne saurait rendre de plusieurs manières, sans se tourmenter l'esprit uniquement dans ce but. C'est pourquoi ils ne seront pas étonnés de voir des milliers de passages de la version de M. le Rabbin, qui paraissent presque textuellement copiés dans d'autres versions françaises. Mais cependant mettons sous les yeux des lecteurs de M. Cahen, et des nôtres, les passages cités en exemple.

Traduction de M. Cahen. | *Traduction de MM. Glairé et Franck.*

Ch. 2, v. 5. Aucun arbrisseau ne s'était encore élevé sur la terre, aucune herbe n'avait poussé dans les champs, car Dieu n'avait pas encore fait pleuvoir sur la terre et l'homme n'y était pas encore pour cultiver le sol :

Et qu'aucun arbuste ne croissait dans les champs, et que les plantes ne poussaient pas encore (car l'Eternel Dieu (1) n'avait pas encore fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait point d'hommes pour en cultiver le sol),

(1) Le texte hébreu porte les deux mots l'*Eternel Dieu*, ici et au ver. 7.

Il y a, ce nous semble, quelque différence entre ces deux traductions. D'abord MM. Glaire et Franck font dépendre qu'aucun arbuste, etc., de lorsque. (בְּיָוֶם beyôm, v. 4), et M. C. en fait une apodose. Puis l'homme n'y (c'est-à-dire sur la terre) était pas encore, forme dans la version de M. C. un contre-sens; parce que אָדָם אֵיךְ (âdâm ayin) ne signifie pas l'homme n'y était pas (*non erat ibi*); mais aucun homme n'existait (1).

M. Cahen.

Ch. 2, v. 7. Dieu forma l'homme de poussière de la terre et lui souffla dans les narines le souffle de la vie, ainsi l'homme devint un être animé.

MM. G. et F.

Alors aussi l'Éternel Dieu forma l'homme du limon de la terre; il souffla dans ses narines un souffle de vie, et c'est ainsi que l'homme devint un être vivant et animé.

On peut remarquer 1^o que M. C. a trouvé lui-même une différence entre poussière et limon, dans son Avant-Propos, p. xi; 2^o que un souffle de vie, comme ont traduit MM. G. et F., rend plus fidèlement l'hébreu נִשְׁמַת חַיִּים (nischmath hayyîm), expression qui n'est déterminée ni dans son antécédent

(1) Nous avons déjà signalé un contre-sens fait par M. C. au sujet de אֵיךְ.

ni dans son conséquent, que le souffle de la vie de M. C. En quoi donc ces messieurs sont-ils plagiaires? Est-ce dans le mot ainsi? mais c'est par ce mot qu'ils rendent presque partout le vav (ו) quand cette particule hébraïque exprime un résultat, tandis que M. C. ou ne la rend pas du tout, ou l'exprime par et. Au reste, Rosenmüller aurait droit avant M. C. d'intenter procès à ces messieurs, puisqu'il a dit (en 1795) dans ses Scholies sur ce passage : « atque *ita* evasit totus in corpus animatum. » Est-ce dans l'expression un être animé? mais où ne la trouve-t-on pas? Nous pourrions seulement faire observer, que dans leur traduction, MM. Glaire et Franck ont rendu fidèlement les deux idées renfermées dans les deux mots hébreux נֶפֶשׁ חַיָּא (néfesch hayyá).

Quant au ver. 5 du ch. 3, il était difficile de traduire autrement que n'ont fait MM. Glaire et Franck; et encore ici, s'il y avait lieu à crier au plagiat plusieurs traducteurs français, Sacy par exemple et M. Genoude, auraient droit de porter plainte eux-mêmes contre M. C.

Ch. 6, v. 12. Dieu regarda la terre voilà qu'elle était corrompue : en ef-	Dieu voyant la terre dans cet état de corruption, car toute créature avait cor-
--	---

set chaque créature avait corrompu sa voie sur la terre; 13. alors Dieu dit à Noah :	rompu sa voie sur la terre, 13. dit à Nôah :
---	---

Si c'est là copier presque textuellement, il faudra désormais que MM. Glaire et Franck fassent volontairement, dans les passages les plus faciles, des contre-sens, pour éviter les plaintes de M. C.

Il nous semble que M. le Rabbïn n'est pas non plus bien avisé, quand il prétend que MM. Glaire et Franck l'ont copié presque textuellement dans le v. 27, du ch. 9; car le traducteur français d'une Bible publiée à Paris, en 1828 l'a ainsi rendu : « Que Dieu étende les possessions de Japheth, et qu'il habite dans les tentes de Sem! et que Chanaan soit son esclave! et M. Cahen en 1831 : Que Dieu étende les possessions de Jépheth, qu'il demeure dans les tentes de Chême, et que Kenâane soit son esclave.

« C'est nous, dit M. Cahen, qui avons donné en France l'exemple d'écrire les noms propres bibliques d'après la prononciation hébraïque; les uns ont approuvé cette innovation, quelques-autres l'ont désapprouvée; il paraît que ces messieurs sont du nombre des premiers; ils nous font encore en cela l'honneur de nous

imiter sans nous mentionner. Ils croient sans doute qu'il suffit de représenter cette prononciation par d'autres lettres que nous; ainsi *Qayin*, au lieu de Caïne; *Sçará* pour *Sarah*, etc. (1) » Nous n'avons pas lu toutes les Bibles qui ont été imprimées en France; mais nous savons que les Bibles françaises de Genève (1688), de Chais (1743), les Bibles anglaises, les Bibles allemandes de Luther, de Michaëlis, etc., les traductions latines de Leclerc, de Dathe, etc., écrivent toutes les noms propres d'après la prononciation hébraïque, avec quelques légères différences, que le pays ou le système particulier de vocalisation de chacun de leurs auteurs a pu y introduire. Ainsi MM. Glaire et Franck ne manquaient pas de modèles à imiter, et de modèles plus parfaits, sans doute, que M. le Rabbin, qui, comme on l'a dit, avant nous, en employant une orthographe de son invention, aurait dû s'accorder constamment avec lui-même, et montrer plus de fixité sur le même nom (2). Ils ont peut-

(1) Page.XVIII.

(2) Ce sont les paroles du savant abbé M. Labouderie, qui ajoute immédiatement après: « N'est-il pas un peu ridicule de trouver dans son livre, tantôt *Onkelos*, tantôt

être en raison de représenter la prononciation des noms propres par d'autres lettres que lui. Il y a en hébreu des lettres différentes qui ont à-peu-près le même son, ainsi le **ד** et le **ד**; le **ד** et le **ד**; le **ו** consonne avec la voyelle **i**; pour éviter donc que le lecteur les confonde, quand elles sont transcrites en nos caractères, il faut les représenter par des signes différens; or on a déjà depuis long-temps représenté le **ד** par **q**, le **ד** par **q** et le **ו** par **y**. Il y a de même en hébreu des signes différens pour peindre les voyelles longues et des voyelles brèves; par conséquent on doit en les transcrivant exprimer cette différence. Voilà précisément les raisons pour lesquelles MM. Glaire et Franck ont écrit **Qayin**, **Sçará**. M. Cahen écrit **Sarah**; il nous semble que c'est une faute; car le **ו** final en hébreu étant, selon toutes les grammaires, quiescent (muet), quand il n'a pas

Ounklousse, et tantôt *Ounklouse*? Si son orthographe exprime la véritable prononciation des noms hébreux, pourquoi est-elle sujette à tant de variations? *Nouveau Journal Asiatique*, septembre 1833, page 226.» — M. Cahen ne montre pas plus de fixité dans bien d'autres mots; il écrit *Deborah*, *Guanare*, et d'un autre côté *Dikla*, *Eiber*, au lieu de *Diklah*, *Eibere*.

un point au milieu, comme cela arrive ici (*קַיִן*), il ne doit point être conservé dans la transcription. Il écrit encore *Caine*, *Gouche*, *Loude*, etc., et fait cette remarque : « à l'instar de nos plus célèbres orientalistes, nous avons adopté pour les noms propres, l'orthographe qui s'adapte le mieux à la prononciation de l'hébreu ; ainsi nous trouvons *Salah-Eddyn* pour *Saladin* ; de même nous avons écrit *Adame*, *אָדָם*, *Caine* pour *קַיִן*, etc. (1). » Il nous semble, à nous, au contraire, que cette orthographe ne s'adapte pas bien à la prononciation de l'hébreu, et qu'elle n'est point conforme à l'orthographe de nos plus célèbres orientalistes. Pourquoi en effet ajouter cet *e* muet à la fin des mots ? Ou il doit se prononcer, ou il ne faut point le faire entendre ; dans le premier cas, la prononciation est vicieuse, parce que, quelque faible que soit le son d'un *e* muet, si on le prononce, il est toujours trop sensible, et la consonne finale des mots hébreux n'a nul besoin de ce secours pour rendre l'articulation qui lui est propre ; dans le second

(1) La Bible, traduction nouvelle, tome I^{er}, page 13, note.

cas ; il devient tout-à-fait inutile, c'est évident. Aussi à M. le Rabbin seul les honneurs de cette invention ; car jamais, que nous sachions, un orientaliste n'a écrit Salah-Eddyne, Noureddine, Mahmoud, Mohammed, etc., pour Salah-Eddyn, Noureddin, Mahmoud, Mohammed, etc.

M. Cahen prétend, que M. Franck trouve au mot **הביט** la signification de s'arrêter ; puis il ajoute : « Nous serions curieux comment il traduirait **הבט משמים וראה** Ps. 80, v. 15 (1) ».

Encore un peu de ce qu'on appelle escorbarderie ! On lit à la note du ver. 26, ch. 19, page 107, de la Genèse de MM. G. et F. « **והבט אשתו מאחוריו** (vattabbêt ischtô méaharâv) littér. sa femme regarda de derrière lui (c'est-à-dire à quelque distance de lui). Le verbe **הבט** renferme implicitement l'idée de *s'arrêter* ; et c'est aussi dans ce sens que nous l'avons traduit. » L'expression **מאחוריו** de derrière lui, ajoute en effet, ce semble, à la signification propre du verbe **והבט**, celle de s'arrêter ou une autre analogue. C'est donc uniquement cette expression qui a fait

(1) Avant-Propos du tome VI^e, page XVIII.

dire à M. Franck, que **הבט** renfermait implicitement l'idée de s'arrêter, et s'il avait à traduire **הבט** du Ps. 80, il ne le rendrait pas par s'arrêter, mais par regarder. M. le Rabbin, moins scrupuleux à rendre fidèlement le texte, a traduit librement : sa femme ayant jeté un regard en arrière, sans se mettre en peine du pronom **ו**, de lui, qui a arrêté plus d'un interprète.

Enfin M. Cahen termine sa critique en reprochant à MM. G. et F. d'avoir traduit, ch. 1, v. 26, le mot **אדם** (âdâm) par des hommes, au lieu de l'homme (1). Voici notre réponse : Dans ce même verset 26, on trouve **וירדו** (veyirdou) et qu'ils dominent, et le sujet de ce verbe pluriel est **אדם**; il faut donc que ce sujet soit un pluriel lui-même, et par conséquent, c'est par un pluriel qu'il doit se traduire. M. le Rabbin qui sait n'être pas littéral, quand la littéralité le gêne, a rendu ce pluriel par le singulier : qu'il domine. Au ver. 27, le texte porte : mâle et femelle il créa eux (**אדם** ôthâm); ce qui oblige à traduire au ver. 26 des hommes; sans cela la traduction devient barbare et inintelligible. Au ch. 5, v. 1,

(1) *Ibid.*

on lit, que Dieu créa $\square\text{TN}$ à sa ressemblance, et au ver. 2, qu'il leur donna le nom d'Adam, au jour de leur création; et le pronom leur se rapporte encore à $\square\text{TN}$, il faut donc encore que ce mot $\square\text{TN}$ soit un pluriel. M. le Rabbin convient lui-même dans sa note sur ce verset 26, que $\square\text{TN}$ est un singulier collectif; or un singulier collectif est un nom, qui sous la forme d'un singulier renferme plusieurs individus d'une même espèce. Ainsi MM. G. et F. ont dû traduire, comme ils l'ont fait, des hommes; ils auraient pu rendre l'homme signifiant le genre humain; mais en français il n'est pas permis de faire concorder un pluriel avec ce singulier; on ne peut pas dire que l'homme dominant, etc. Nous pourrions ajouter d'autres preuves à celle-ci; mais nous croirions faire injure à la pénétration du lecteur, qui ne manquera certainement pas de suppléer à notre silence.

Résumons; attristé à la vue des nombreux défauts de la Bible de M. Cahen, ouvrage dont nous avions conçu tant d'espérances, nous nous sommes demandé quel pouvait en être le principe. Quelques-uns sans doute sont le résultat de la faiblesse humaine; mais d'au-

tres découlent d'une autre source, qui n'est pas cependant l'impuissance de l'auteur, nous en sommes intimement convaincu (1).

(1) « Qu'il me soit permis, dit M. Labouderie dans son Rapport lu à la Société Asiatique, de résumer en peu de mots les observations qu'on peut soumettre à M. Cahen.

Sans doute un traducteur ne saurait trop s'attacher à reproduire son original, à lui laisser la physionomie qui lui est propre et son air natif, mais il doit aussi ne jamais violer les règles de la langue dans laquelle il traduit, lui laisser son génie, se servir des locutions consacrées par l'usage. Ce n'est malheureusement pas ce qu'a toujours fait M. Cahen. Son style est parfois inintelligible, incorrect, dénué d'élégance, à force de courir après le mot à mot, d'employer des termes nouveaux qui peuvent faire illusion pour un moment par leur étrangeté, mais qui finissent par fatiguer et par déplaire.....

Il serait donc à désirer que le style de la traduction fût purgé de tout *néologisme*, et plus soigné. Ce n'est pas seulement à de jeunes *romantiques* que M. Cahen doit chercher à se rendre agréable, mais il doit bien plutôt étudier à se concilier les suffrages des lecteurs qui aiment la langue dans toute sa pureté et qui n'ont pas encore répudié le précepte de Boileau :

Surtout qu'en vos écrits la langue révéree,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.

(*Nouv. Journal asiatique*, sept. 1833, pag. 222-225.)